



REPUBLIQUE TUNISIEENE

*Ministère de l'Équipement, de l'Habitat
& l'aménagement du territoire*

Unité de Gestion du Budget par Objectifs

**Rapport Annuel de Performance
De l'Année 2019
Mission « Equipement, Habitat et
aménagement du territoire »
« RAP 2019 »**

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes budgétaire et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union Européenne. La version arabe officielle fait foi.

Juin 2020

Table des matières

I-CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE.....	1
1-Présentation générale des principaux aspects de l'activité du ministère au titre de l'année 2019	4
2- Exécution du budget de la Mission au titre de l'année 2019	6
II-CHAPITRE I : Présentation des programmes de la mission.....	8
PROGRAMME 1: «Infrastructure routière»	
1-Présentation générale du programme1.....	11
2-Présentation générale des réalisations stratégiques du programme 1	13
3.Résultats de la performance et exécution du budget de l'année 2019 du programme1.....	18
4.Les orientations futures pour l'amélioration de la performance	27
PROGRAMME -2- « PROTECTION DES ZONES URBAINES ET DU LITTORAL»	28
1.Présentation générale du programme 2	28
2.Présentation générale des réalisations stratégiques du programme.....	30
3.Résultats de la performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2019	32
4.Les orientations futures pour l'amélioration de la performance	40
PROGRAMME -3- « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME & HABITAT »	
1.Présentation générale du programme 3	42
2.Présentation générale des réalisations stratégiques du programme.....	42
3.Résultats de la performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2019	
4- LES ORIENTATIONS FUTURES POUR L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE	64
PROGRAMME -4- «PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION»	
1.Présentation générale du programme	70
2.Présentation générale des réalisations stratégiques du programme.....	71
3.Résultats de performance et exécution du budget du programme 4 au titre de l'année 2019.....	73
4. LES ORIENTATIONS FUTURES POUR L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE	80
PROGRAMME -9- « PILOTAGE & APPUI »	
1.Présentation générale du programme	83
2.Présentation générale des réalisations stratégiques du programme.....	83
3.Résultats de performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2019.....	86
4.Les orientations futures pour l'amélioration de la performance	94

I-Chapitre 1 Présentation Générale

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) présente les réalisations les plus importantes de la mission « Equipement, Habitat et aménagement du territoire » au cours de l'année 2019 conformément à ce qui a été programmé dans le projet annuel de performance et les priorités de la prochaine phase qui visaient principalement à soutenir les capacités de l'économie nationale et à renforcer les composantes du développement durable,

Le RAP résume les réalisations achevées en 2019 par rapport aux estimations relatives au cadre de performance (stratégie, objectifs et indicateurs), qui vise à améliorer les fondements de l'économie nationale et à tracer les orientations stratégiques du secteur.

Outre ce qui précède le Rapport Annuel de Performance traite les activités de la mission durant l'année 2019 et surtout en ce qui concerne la capacité d'atteinte des objectifs de chaque programme, il fournit une lecture analytique des résultats de la mise en œuvre de la stratégie de l'état pour la mission équipement.

Le rapport aborde également la capacité de l'exécution du budget des programmes par rapport aux prévisions qui ont été programmées dans le projet annuel de performance de la même année et montre les plus importantes difficultés qui ont entravé la réalisation des résultats escomptés pour certains d'entre eux et la proposition des procédures et orientations futures pour améliorer la performance,

Dans ce contexte, les travaux se sont poursuivis au cours de l'année 2019 pour mettre en œuvre la politique de l'État :

- Dans le domaine des infrastructures routières le dédoublement la route nationale RN12 entre Sousse et Kairouan et la route nationale RN4 entre Zaghouan et Siliana et la route régionale RN133 à Zaghouan.

En matière de voiries structurantes des villes, comme cela a été fait dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'habitat,

- continuer à couvrir le territoire national et les régions internes par des schémas directeurs d'aménagement et de développement des gouvernorats.

- poursuivre l'étude de la carte nationale des infrastructures et des grands équipements collectifs à l'horizon 2030 (La préparation de la première phase de l'étude de la carte nationale des infrastructures et des grands équipements collectifs est terminée, et en cours de révision de la seconde phase)et des travaux d'amélioration de la communication avec les différents acteurs impliqués dans le domaine d'aménagement du territoire,

- En ce qui concerne le domaine de l'aménagement du territoire de l'urbanisme et de l'habitat :

- Un renforcement du développement régional global et équilibré afin de réduire les différences entre les régions et la diversification de sa base économique ;

- l'exploitation des possibilités offertes par les différentes régions et pôles économiques,

- renforcer la décentralisation par la redistribution des rôles entre les différents acteurs au niveau national, régional et local, et en donnant plus de pouvoirs aux régions et collectivités locaux,

- Dans le domaine du développement du secteur de la construction :

La construction durable a été promue avec exemplarité des bâtiments publics à travers la réalisation de bâtiments économes en énergie et respectueux de l'environnement. A cet égard, les capacités d'intervention

de la direction générale des bâtiments civils dans le domaine de la construction durable ont été renforcées dans le but de :

- Développer les capacités techniques des acteurs impliqués dans la conception et la construction de bâtiments durables,
- Introduire de bonnes pratiques lors de la réalisation des bâtiments civils et de la maîtrise des projets réalisés par le maître d'ouvrage délégué, le conseil et l'assistance technique, lors de l'exécution des projets des bâtiments non civils à des certains stades d'achèvement.
- En ce qui concerne le programme de pilotage et d'appui :
 - Développer le taux d'encadrement, la formation et le renforcement des capacités du personnel dans les différents domaines de gestion liés aux programmes de mission pour augmenter la rentabilité et la qualité du travail administratif
 - Permettre aux agents et employés de se tenir au courant des évolutions administratives et de travailler au développement de l'administration
 - Continuer à focaliser sur la communication électronique (portails, intranets, Internet) ... et le développement de la gestion électronique des documents,

Dans ce contexte, le rapport traite dans son premier axe, une vue d'ensemble des aspects les plus importants de l'activité de la mission et de l'exécution de son budget au cours de l'année 2019,

Dans un deuxième axe, une présentation générale des programmes et de leurs réalisations stratégiques, en annonçant les résultats de la performance et du budget du programme pour 2019, en plus de la comparaison avec les estimations.

enfin, des orientations futures pour améliorer les performances sont présentées.

1 : Présentation générale des principaux aspects de l'activité de la mission au titre de l'année 2019

Selon la démarche de gestion budgétaire par objectifs la cartographie de la mission « Equipement, Habitat et aménagement du territoire » se compose de quatre programmes opérationnels représentant les politiques sectorielles et d'un programme de pilotage et d'appui :

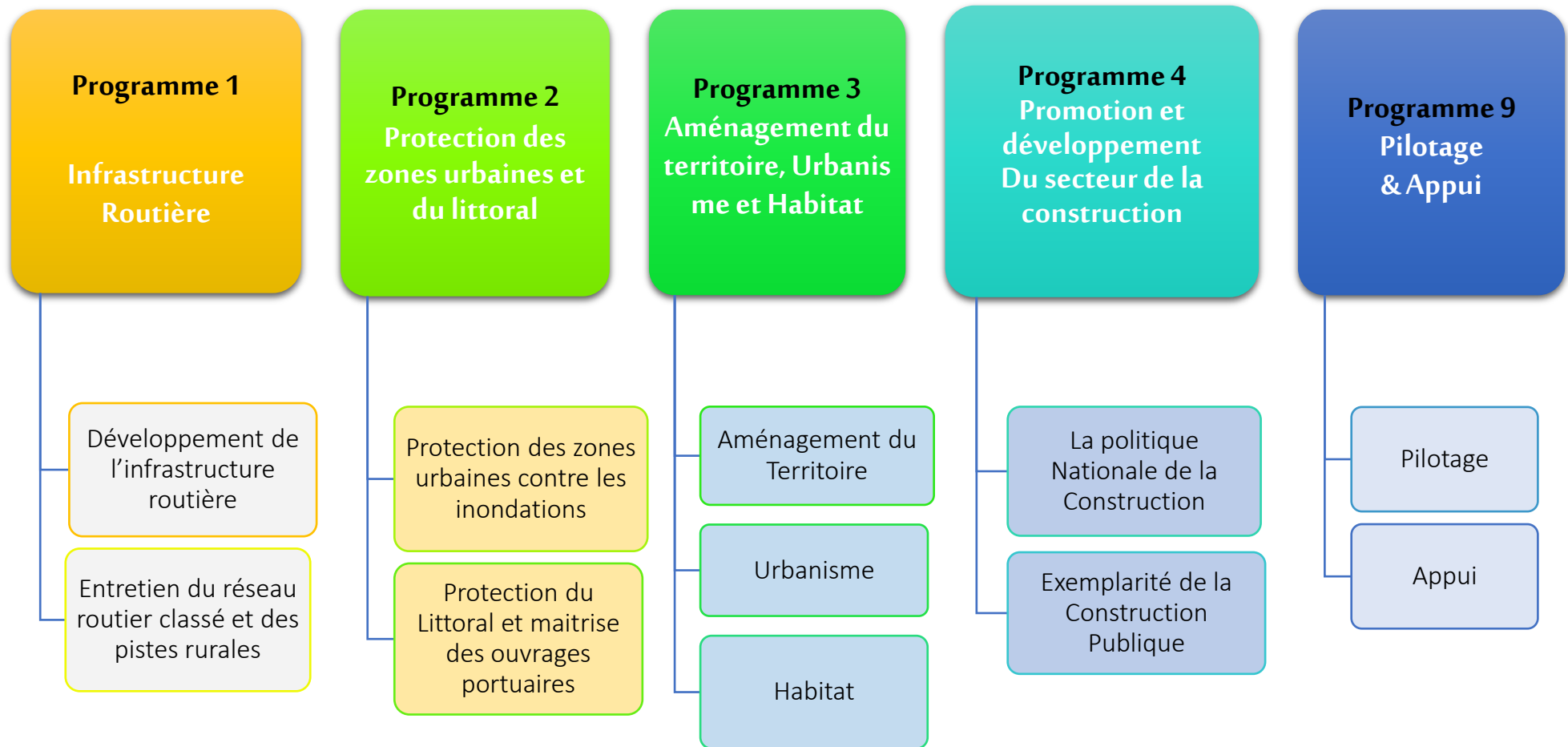
- **Programme 1** : Infrastructure routière,

- **Programme 2** : Protection des zones urbaines et du littoral

- **Programme 3** : Aménagement du territoire, urbanisme et Habitat,

- **Programme 4** : Promotion et développement du secteur de la construction

- **Programme 9** : Pilotage et appui.



Cartographie Programmatique de la Mission Equipement, Habitat et Aménagement du territoire

Conformément aux dispositions de la Loi Organique du Budget et la démarche de gestion du budget par objectifs, la mission travaille, dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de ses programmes, pour approfondir l'atteinte de performance et pour stabiliser le cadre de performance de la mission pour l'année 2020.

1-1-Principales réalisations :

Les travaux se sont poursuivis au cours de l'année 2019 sur la mise en œuvre de la stratégie de la mission dans le domaine des routes, qui vise à renforcer et développer les routes et autoroutes aux niveaux national et maghrébin, en plus de prendre en charge des routes structurées et de mettre en place un système dédié aux pistes rurales avec une priorité donnée à l'achèvement des travaux d'entretien,

Dans le domaine des autoroutes, poursuite des travaux de l'autoroute Gabès-Médenine –Ras Jdir et de la route Bou Salem - frontière algérienne est en cours d'étude. L'appel d'offre de libéralisation de l'emprise de la section Tunis-Jelma de l'ECOSO est annoncé.

En ce qui concerne les voiries structurantes des villes, le dédoublement de la route nationale RN12 entre Sousse et Kairouan et la route nationale RN4 entre Zaghouan et Siliana, et le dédoublement de la route régionale RR133 à Zaghouan et en diagonale Tala Kasserine sont achevés.

Les travaux se poursuivent pour terminer 8 échangeurs sur la déviation de Sfax pour la première et deuxième tranche, et un appel d'offres pour la troisième et quatrième tranche a été annoncé. Démarrage des travaux de l'entrée nord-sud de la ville de Sfax, la première tranche, et l'appel d'offres pour la seconde tranche a été lancé. Les travaux du dédoublement de la route régionale MC27 entre Nabeul et Korba de la première tranche à également démarré, et un appel d'offres pour la seconde tranche a été lancé entre Korba et Menzel-Tmim. De même un appel d'offres a été lancé pour les deux projets reliant Tataouine à l'autoroute A1 et le dédoublement de la voie romaine 117 à Médenine.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, un développement régional global et équilibré a été renforcé afin de réduire les différences entre les régions et la diversification de sa base économique, d'explorer les opportunités offertes

par les différents régions et pôles économiques, et à soutenir la décentralisation par la redistribution des rôles entre les différents acteurs aux niveaux national, régional et local et en donnant plus des pouvoirs aux collectivités locales.

En ce qui concerne le développement du secteur de la construction, les services liés à l'agrément pour les bureaux d'études, les ingénieurs-conseils, les contrôleurs techniques, les géomètres experts et les promoteurs immobiliers et associés ont été améliorés. A cela s'ajoute assurer la bonne disposition des gestions et des contrats de concepteur, assurer la réalisation des travaux des projets délégués dans les délais et maîtriser le coût des projets délégués.

L'année 2019 a été marquée par la poursuite du développement du taux d'encadrement, de formation et de renforcement des capacités du personnel dans les différents domaines liés aux programmes de la mission pour augmenter la rentabilité et la qualité du travail administratif. La continuation de l'instauration de la communication digitale (portails, Internet, ...), le développement de la gestion digitale des documents, la rationalisation et l'amélioration de l'exécution des dépenses dans diverses dépenses, et l'amélioration de la gestion des bâtiments, des équipements et de leurs entretiens.

2- Exécution du budget de la Mission au titre de l'année 2019

2.1 – Exécution du budget de la mission comparée aux prévisions selon la nature de la dépense

Le budget de la mission équipement a été fixé pour l'année 2019 à peu près de 1 202 048 MD avec une diminution de 16,57% par rapport à l'année 2018 (1 440 779 MD) répartis comme suit :

- Dépenses de gestion: **154 048 mille dinars.**
- Dépenses d'investissement: **1 000 000 mille dinars**

- Fonds Spéciaux du Trésor: **48 000 mille dinars**

Ces crédits ont été répartis sur quatre programmes opérationnels représentant les politiques publiques de la mission et un programme de pilotage et d'appui, conformément aux tableaux suivants :

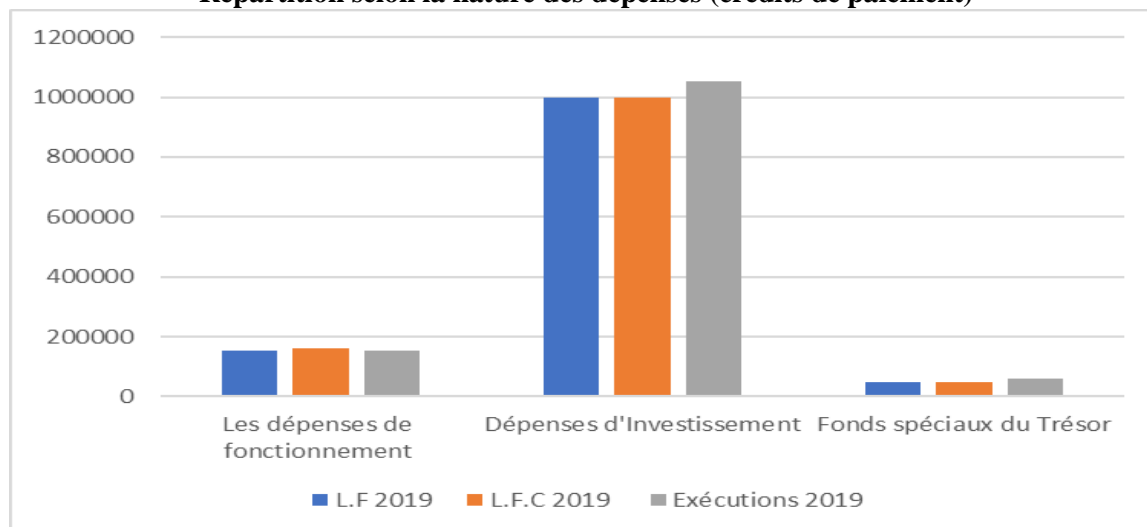
Tableau 1
Exécution du budget de la mission de l'année 2019 par rapport aux prévisions
Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

(Unité = 1000 dinar)

Nature des dépenses	L.F 2019	L.F.C 2019 (1)	Exécutions 2019 (2)	Exécutions par rapport à L.F.C 2019	
				Montant (2-1)	Taux de réalisation (2/1)
Les dépenses de Gestion	154048	159502	152441	-7061	96
Rémunérations Publiques	97963	102212	94475	-7737	92
Moyens des services	53671	53249	54241	992	102
Interventions publiques	2521	4148	4121	-27	99
Dépenses de développement	1000000	1000000	1051833	51833	105
Investissements Directs	898300	898300	950133	51833	106
Sur le Budget de l'Etat	513300	513300	568275	54975	111
Sur les ressources des crédits extérieurs affectés	385000	385000	381858	-3142	99
Financements Publics	101700	101700	101700	0	100
Sur le Budget de l'Etat	101700	101700	101700	0	100
Sur les ressources des crédits extérieurs affectés	0	0	0	0	0
Fonds spéciaux du Trésor	48000	48000	58268	10268	121
Total Mission	1202048	1207502	1262542	55040	105

* Sans prise en compte des ressources propres des Etablissements sous-tutelle

Graphique1
Exécution du budget de la mission de l'année 2019 par rapport aux prévisions
Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)



2-2-Exécution du budget de la mission par rapport aux prévisions selon les programmes :

Le tableau suivant montre la répartition du budget exécuté de la mission sur quatre programmes qui représentent les politiques publiques de la mission et un programme de pilotage et d'appui :

Tableau Exécution du budget de la mission de l'année 2019 par rapport aux prévisions
Répartition par programmes (crédits de paiement)

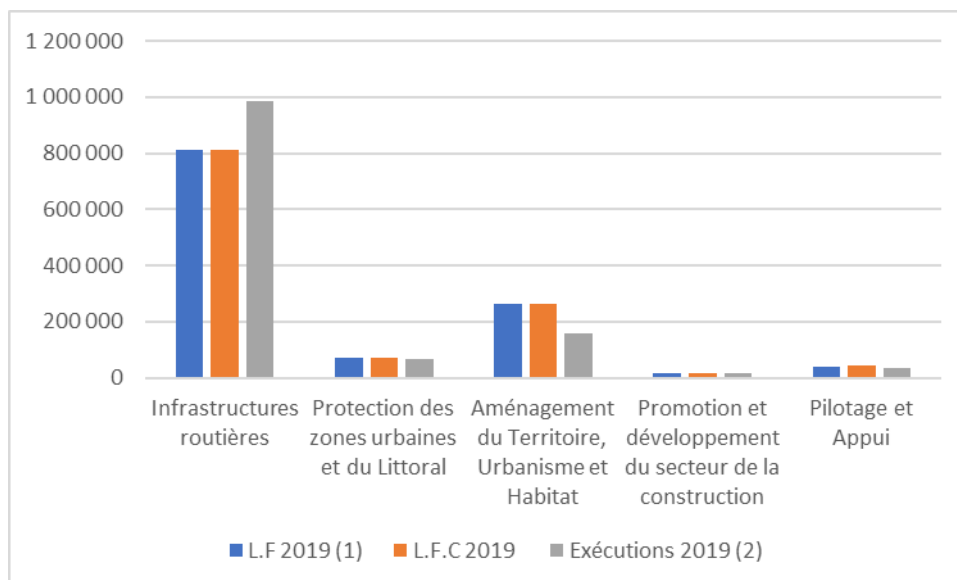
(Unité = 1000 dinars)

Programmes	L.F 2019 (1)	L.F.C 2019	Exécutions 2019 (2)	Exécutions par rapport à L.F.C 2019	
				Montant (2-1)	Taux de réalisation (2/1)
Infrastructure routière	811 321	811 321	985519	174198	121%
Protection des zones urbaines et du Littoral	71369	71369	68348	-3128	96%
Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	264373	264373	155941	-108432	59%
Promotion et développement du secteur de la construction	15824	15824	16557	-843	105%
Pilotage et Appui	39161	44615	36177	-8438	81%
Total Mission	1202048	1207502	1262542	55040	105%

*Sans la prise en compte des ressources propres des Etablissements sous-tutelle

Graphique 2

Exécution du budget de la mission de l'année 2019 par rapport aux prévisions Répartition par programme (crédits de paiement)



Chapitre 2

Présentation des programmes de la mission

PROGRAMME -1-

« INFRASTRUCTURE ROUTIERE »

Responsable du programme : Slah Zouari (*Directeur Général des Ponts et Chaussées*)

1- Présentation générale du programme

La Direction générale des ponts et chaussées, qui représente le programme 1 « Infrastructure routière », est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de la mission dans le domaine des routes, autoroutes et pistes rurales. Cette politique vise à faire répondre les infrastructures routières aux exigences de la vie économique et sociale, et à relier toutes les régions du pays via des routes qui assurent la permanence du trafic et la sécurité de ses usagers, en tenant compte des aspects esthétiques et environnementaux, afin de suivre l'évolution remarquable du parc automobile du pays.

Par conséquent, le programme 1 « Infrastructure routière » est responsable de tous les projets liés à l'infrastructure routière dans lesquels l'État est le maître d'ouvrage. Ce programme est décliné en deux sous-programmes :

- Développement de l'infrastructure routière
- Entretien du réseau routier classé et des pistes rurales

1-1- Présentation des sous-programmes :

1-1-1-Sous-programme 1 : Développement de l'infrastructure routière

Il assure :

- La planification, la réalisation des études nécessaires et le suivi des procédures des appels d'offres
- La libération des emprises pour la réalisation des travaux de projets d'infrastructures routières pour la réhabilitation des réseaux routiers principaux et des pistes afin de faciliter la circulation, réduire la congestion,
- Un meilleur bien-être des usagers de la route et contribuer au désenclavement des zones intérieures.

L'avancement de la réalisation de ces projets est également suivi avec l'aide des directions centraux, des unités par objectifs et des directions régionales.

1-1-2-Sous-programme 2 : Entretien du réseau de routes classé et des pistes rurales.

La Direction générale des ponts et chaussées tient à maintenir un bon état du réseau routier et des ouvrages d'art par :

- La maîtrise du processus de maintenance périodique du réseau des routes
- Le renouvellement et le renforcement de la structure des routes revêtues en Monocouche, Bicouche ou béton bitumineux.
- La réparation des équipements routiers (des glissières de sécurité et l'installation des signalisations verticales et horizontales),
- L'entretien des ouvrages d'arts, des joints de dilations des ponts et l'entretien de l'éclairage public.
- La réalisation des travaux pour traiter les points d'accidents récurrents, et lorsque des catastrophes naturelles surviennent à la suite de fortes pluies ou de neige, la Direction Générale des Ponts et chaussées intervient pour la réparation et le traitement.

1-2- Présentation des objectifs du programme 1

Le programme 1 "Infrastructure routière" a trois objectifs principaux conformément à ses axes stratégiques et ses priorités, et qui sont :

- **Objectif 1.1.1** : Développer les routes et les autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébine
- **Objectif 1.1.2** : Améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés,
- **Objectif 1.2.1** : Maintenir la qualité du réseau routier

2- Présentation générale des réalisations stratégiques du programme 1 :

2.1. Les principales réformes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme :

✓ L'Octroi des marchés de la deuxième tranche du Programme national d'incitation des jeunes diplômés pour la création de microentreprises dans le domaine de l'entretien des routes selon 4 spécialités :

1- La signalisation verticale et horizontale et de l'équipement routier, (microentreprises seulement)

2- La propreté et l'entretien des espaces verts et curages des oueds (53 microentreprises)

3- La réparation (41 microentreprises)

4- Entretien de l'éclairage public (20 microentreprises)

✓ La poursuite des études stratégiques relatives au secteur, entre autres :

- l'étude de réhabilitation des bacs de Djerba (en cours d'approbation de la troisième et dernière phase),

- l'étude et le développement d'un système d'information sur le réseau des routes classées (le taux d'achèvement est de 70%),

- l'étude de la réhabilitation du secteur (en cours de préparation de la troisième phase de l'étude), les plans régionaux des carrières (en cours d'achèvement de la troisième et dernière étape),

- Catalogue de dimensionnement de chaussée (en cours de préparation de la deuxième étape), ainsi qu'une étude du secteur autoroutier.

Ces études sont financées par la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, le Fonds arabe pour le développement économique et social, ainsi que le budget de l'État.

2.2. Les principales réalisations, activités et grands projets qui ont été faites pour atteindre les objectifs du programme 1 :

Sous-programme 1: Développement de l'infrastructure routière :

- Les Autoroutes

✓ Poursuite des travaux de l'autoroute Gabès- Médenine –Ras Jdir (certains lots ont été achevés)

✓ Démarrage des travaux d'ouverture de la délimitation du projet d'autoroute reliant Tunis et Jalma, et qui concernent les gouvernorats de Ben Arous (délégations de Mhamadia et Mornag), Zaghouan (délégations de BirMchergua, Zaghouan, Fahs, Sawaf et Nadhour), Kairouan (délégations de Sbeikha, Nord Kairouan, Shabikahafouz et hajebblaouen), sidi bouzid (délégation de jelma). La longueur de ce projet est de 186 km.

Quant à la deuxième partie du projet de liaison de l'autoroute aux gouvernorats de Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine et Gafsa (Jalma - Sidi Bouzid - Gafsa et Jalma - Kasserine), d'une longueur de 199 km, le dossier d'appel d'offres final de travaux est en cours de préparation et s'achèvera au cours du premier trimestre de l'année 2020. En ce qui concerne la libération de son emprise l'Office de la Topographie et du Cadastre est en cours de compléter les dossiers techniques.

Les études se poursuivent sur l'autoroute reliant Bousalem à la frontière algérienne, dont la longueur est de 80 km. La phase des études détaillées (APD) a été lancée. Lancement de l'appel d'offre pour l'achèvement des travaux géotechniques relatifs aux deux phases les études détaillées et la préparation du dossier d'appel d'offre. La direction générale des ponts et chaussées a également signé une convention avec l'Office de la Topographie et du Cadastre pour la préparation du dossier foncier pour l'acquisition des terrains nécessaires à la libération de l'emprise de la possession du projet.

Les études se poursuivent également sur le projet de raccordement de l'autoroute à la ville d'El Kef, longue de 115 km (en plus de la liaison de 35 km avec la ville de Siliana).

- Les routes du Grand Tunis

Les travaux de l'échangeur (route X) -(sortie ouest) sont terminés et les travaux de la liaison entre la RN10 et la route X d'une longueur de 3 km sont en cours y compris deux échangeurs, de dédoublement de la RL533 entre la RL546 et Kalaat El-Andalous, l'échangeur RN9-X2, l'échangeur X20-X3, les travaux de prolongement de la route X20 (RR31 - sortie ouest), ainsi que les travaux de la route X4 comme déviation au croisement des routes (X4-X20).

- Les routes structurantes des villes :

- ✓ Le dédoublement de la route nationale 12 entre Sousse et Kairouan est achevé,
- ✓ Le dédoublement de la route nationale 4 entre Zaghouan et Siliana se poursuit, ainsi que le dédoublement de la route régionale 133 à Zaghouan et la déviation Tala Kasserine.
- ✓ La réalisation de 8 échangeurs se poursuit sur la route ceinture de Sfax pour les premières et deuxièmes tranches, et les travaux des troisièmes et quatrièmes tranches ont commencés.
- ✓ Les travaux de l'entrée nord-sud de la ville de Sfax se poursuivent dans sa première tranche, et l'appel d'offres pour la seconde tranche a été lancé,

- ✓ Les travaux de dédoublement de la route régionale 27 entre Nabeul et Korba dans sa première tranche se poursuivent, et les travaux de la seconde tranche ont commencé entre Korba et Menzel Temim.,
- ✓ Les travaux de raccordement de Tataouine à l'autoroute A1, et le dédoublement de la voie romaine (RR 117) à Médenine ont démarré.

- Amélioration du réseau régional des routes :

Poursuite des travaux du programme de comblement des lacunes de 200 Km des routes classées et les travaux de la route GP 19 à Tataouine et le comblement des lacunes sur la MC 958 au gouvernorat de Gabès.

- Aménagement des routes classées :

- ✓ La poursuite des travaux d'aménagement de la route nationale 16 (2 x 2 voies) de 21,3 km à Gabès se poursuivent avec le financement de la Banque africaine de développement (PMIR), et les travaux d'aménagement de la route régionale n ° 118 dans le gouvernorat de Médenine et la route nationale n ° 20 dans le gouvernorat de Kébili avec un financement du Fonds arabe pour le développement économique et social.
- ✓ L'achèvement de l'aménagement de la première partie (344,6 km) et de la seconde partie (361,3 km) des routes classées qui sont financées par la Banque africaine de développement,
- ✓ Lancement d'un appel d'offre pour l'aménagement des routes classées d'une longueur de 195,8 km du programme de 2018.

- Renforcement des routes classées :

Les travaux de renforcement des routes classées dans la troisième tranche, se poursuivent sur une longueur de 282 km dans 13 gouvernorats grâce à un financement du Fonds arabe pour le développement économique et social.

Le taux d'avancement des travaux est de 86,8%, bien que certaines tranches soient terminées.

- Construction des ouvrages d'art :

Dans le cadre du programme financé par le Fonds arabe pour le développement économique et social, les travaux de la première tranche (7 ponts dans 7 Gouvernorats) se poursuivent, et un appel d'offres pour la deuxième tranche (12 ponts dans 10 Gouvernorats) a été lancé et pour la construction d'un ouvrage d'art sur la route régionale n ° 128 pour relier la ville de Korbous. La construction de ponts (20 unités) financée par la Banque africaine de développement en cours d'achèvement.

- Aménagement des pistes rurales :

De nombreux projets sont toujours en cours d'achèvement, notamment les travaux de réhabilitation de 151,7 km des routes rurales dans 6 Gouvernorats prioritaires, financés par le Fonds arabe pour le développement économique et social et la Banque africaine de développement.

Les travaux d'aménagement sur 26,4 km dans les Gouvernorats de Bizerte, El Kef, Jendouba et Mahdia ont démarré.

- Etudes routières :

La poursuite des études suivantes :

- ✓ L'étude d'aménagement de 650,3 km de routes classées dans 13 Gouvernorats,
- ✓ L'étude de la route de ceinture sud de la ville de Jendouba (RN17-RN6)
- ✓ L'étude de la route de ceinture sud de la ville de Sidi Bouzid (RR125-RR83)
- ✓ L'étude du périphérique ouest de la ville de Médenine (RN 1-RR113-RN19-RN 1)
- ✓ L'étude du périphérique de la ville de Tozeur (RN3)
- ✓ L'étude d'un échangeur à l'intersection des RN1- RR28 A Nabeul

- ✓ Étude de 3 échangeurs dans la route ceinture de Sousse,
- ✓ L'étude du dédoublement de la route régionale 117 (PK 0-21) et PK (28,5-53) dans le gouvernorat de Médenine

L'étude de la préparation de la place Bab Saadoun et des intersections de Ras Ettabia à la place Bab Saadoun, et une étude de 912 km de routes rurales.

Sous-programme 2: Entretien du réseau de routes classées et des pistes rurales

- Entretien et exploitation du réseau routier classé :

✓ Les dépenses de travaux d'entretien périodiques des routes classées qui sont effectués au détriment des dépenses de gestion sont entièrement achevées.

✓ Les dépenses de travaux d'entretien périodique des routes et des ponts numérotés qui sont effectués au détriment des dépenses d'investissement, poursuite de réalisations des travaux prévus dans le programme 2018 et qui comprennent :

-un revêtement de surface en béton bitumineux de 284,5 km et un revêtement en double couche de 650,2 km,

- le remblaiement des périphéries de 977,2 km, ainsi que le changement des joints de ponts et l'entretien de certains ouvrages d'art.

✓ Quant au programme 2019, qui contient l'entretien de 493 km de routes classées dans 24 gouvernorats, dont 146,2 km de béton bitumineux et 179 km de revêtement de surface, l'appel d'offres de revêtement a été lancé et les travaux ont démarré, cependant, l'appel d'offres n'a pas été lancé pour le revêtement de béton bitumineux.

- Entretien du réseau des pistes rurales :

Les travaux d'entretien régulier des pistes rurales, qui se font au détriment des dépenses de gestion, sont entièrement achevés. Quant à l'entretien régulier des pistes rurales, qui se fait au détriment des dépenses

d'investissement, l'achèvement se poursuit, les travaux d'entretien ayant commencé pour 341,6 km de voies dans 24 gouvernorats.

-Acquisition et maintenance du matériel :

Les travaux d'entretien se sont poursuivis sur les bacs à Djerba pour faciliter le passage entre Ajim et Al-Jorf pour les usagers de la route.

- Sécurité routière :

Achèvement Les travaux d'aménagement de la sécurité routière pour la route nationale 1 à Ben Arous et pour la route nationale 14 du Pk 0 au Pk 14,5 dans le Gouvernorat de Sfax **Réparation des dégâts des inondations :**

Poursuite de la réalisation des travaux de réparation des dommages subis par le réseau routier numérotés et les pistes rurales en raison après des pluies exceptionnelles du 22 septembre 2018 dans le Gouvernorat de Nabeul. Des appels d'offres ont été lancé pour réparer les dégâts survenus les 17 et 18 octobre 2018 dans certaines régions (14 autres Gouvernorats).

3- Résultats de la performance et exécution du budget de l'année 2019 du programme1 :

3.1. Présentation de l'exécution du budget du programme 1 :

Tableau 3

**Exécution du budget du programme 1 de l'année 2019 par rapport aux prévisions
Distribution selon la nature des dépenses (crédits de paiement)**

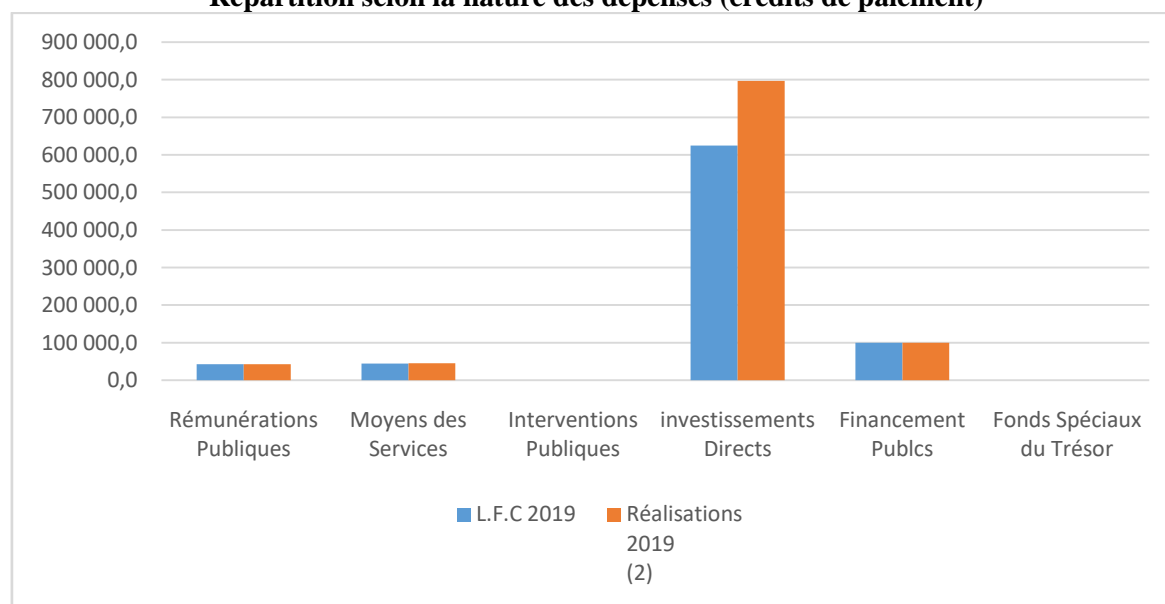
Nature des Dépenses	L.F 2019 (1)	L.F.C 2019	Réalizations 2019 (2)	Exécution par rapport à L.F.C 2019	
				Montant (2-1)	Taux de réalisation (2 / 1)
Les Dépenses de Gestion	86 821,0	86 821,0	88 275,4	1 454,0	101,7%
Rémunérations Publiques	42 831,0	42 831,0	42 906,3	75,3	100,2%
Moyens des Services	43 990,0	43 990,0	45 369,3	1 379,0	103,1%
Interventions Publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%

Dépenses de développement	724 500,0	724 500,0	897 243,6	172 744,0	123,8%
investissements Directs	624 500,0	624 500,0	797 243,6	172 744,0	127,7%
Sur le Budget de l'Etat	374 500,0	374 500,0	459 494,5	84 994,0	122,7%
Sur les ressources des crédits extérieurs affectés	250 000,0	250 000,0	337 749,1	87 749,1	135,1%
Financement Publics	100 000,0	100 000,0	100 000,0	0,0	100,0%
Sur le Budget de l'Etat	100 000,0	100 000,0	100 000,0	0,0	100,0%
Sur les ressources des crédits extérieurs affectés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Fonds Spéciaux du Trésor	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Total Mission sans prise en compte des Ressources propres des Etablissements sous-tutelle	811 321	811 321	985 519	174 198	121,5%

* Sans la prise en compte des ressources propres des Etablissements sous- tutelle

Graphique 3
Comparaison entre les réalisations du Budget du Programme 1 et les prévisions au titre de l'année 2019

Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)



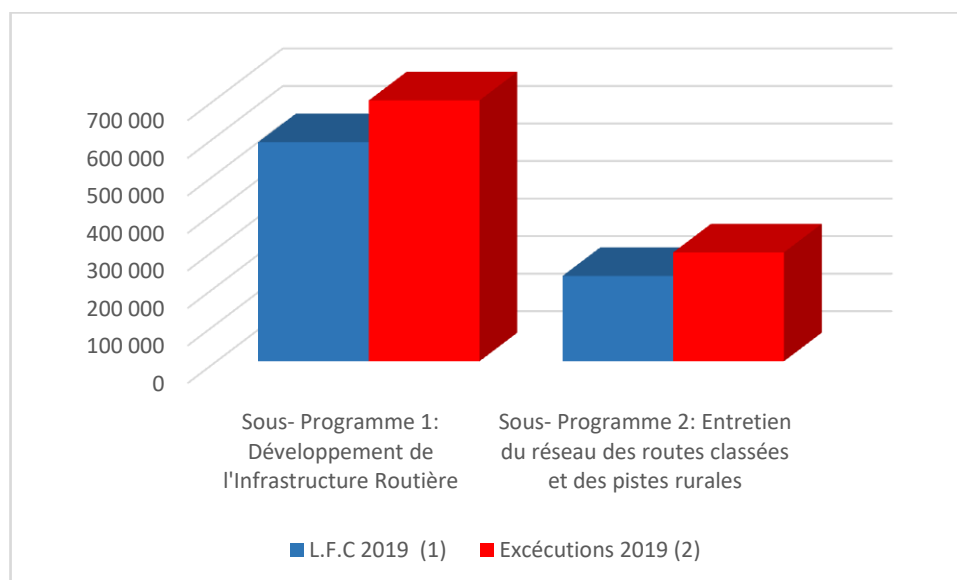
Les crédits de paiement qui sont inscrits dans le budget initial de 2019 ont été estimé à 811321 mille dinars et ils sont repartis comme suit :

- ✓ Dépenses de gestion : 86821 mille dinars,
- ✓ Dépenses d'investissement : 724500 mille dinars,
- ✓ Le taux de consommation générale a dépassé de 21,5% les crédits alloués par la loi de finances initiale.
- ✓ Concernant les dépenses d'investissement direct, le taux de consommation a dépassé de 27,7% les crédits alloués par la loi finances, et malgré cette augmentation, des impayées d'environ 360 millions de dinars au profit des sous-traitants (bureaux d'étude et entreprises) ont été enregistrés.
- ✓ Quant aux dépenses de gestion, ils ont été entièrement consommés :
 - *18% plus que les estimations initiales Pour les moyens de service, les taux ont dépassé les estimations initiales de 3,1%,
 - *Les rémunérations publiques ont dépassé les estimations initiales de 0,2%.

Tableau 4
Exécution du budget du programme 1 de l'année 2019 par rapport aux prévisions
Répartition par sous programmes (crédits de paiement)

Sous- Programmes	L.F 2019	L.F.C 2019 (1)	Excécutions 2019 (2)	Excécutions par rapport à L.F.C 2019	
				Montant (2-1)	taux de réalisation (2/1)
Sous- Programme 1: Développement de l'Infrastructure Routière	583 808	583 808	695 293	111 485	119,1%
Sous- Programme 2: Entretien du réseau des routes classées et des pistes rurales	227 513	227 513	290 226	62 713	127,6%

Graphique 4
Comparaison entre les réalisations du Budget et les prévisions du Programme 1 pour l'année 2019
Par sous programmes (crédits de paiement)



Le tableau numéro 4 montre que le taux de consommation du sous-programme 1 «Développement de l'infrastructure routière» a dépassé les estimations de 19,1%. Le taux de consommation du sous-programme 2 « Entretien du réseau des routes classées et des pistes rurales » a dépassé les estimations de 27,6% par rapport à la loi de finances. Ceci est dû à l'avancement accéléré des travaux d'origine concernant la réparation des dommages causés par les inondations, en particulier ceux qui se sont produits dans le gouvernorat de Nabeul.

3.2. Présentation et analyse des résultats de performance

- Objectif 1.1.1 : Développer et moderniser les routes et les autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébine

Présentation de l'objectif :

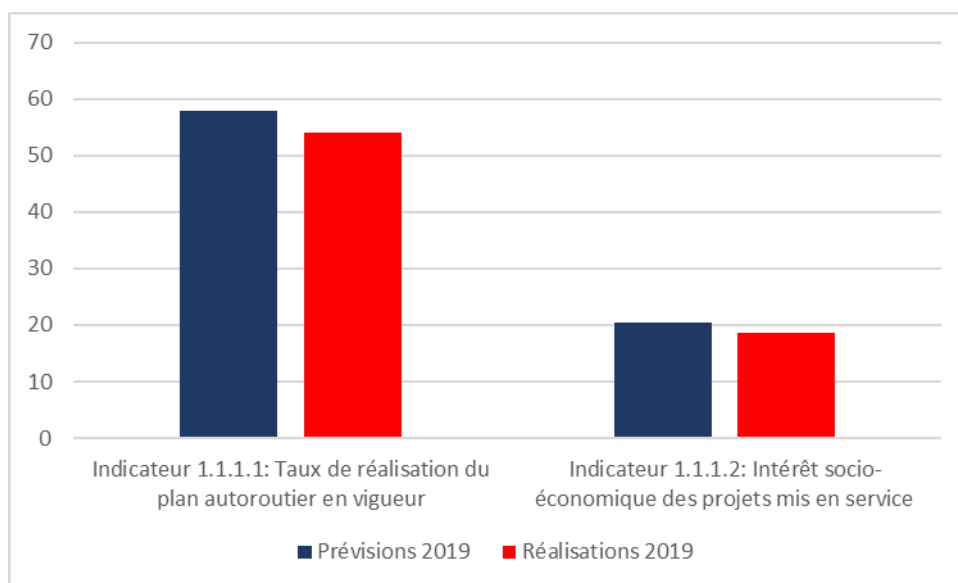
Développer un réseau d'autoroutes pour garantir le transit entre les différents pays du Maghreb et pour améliorer le transport entre les différentes régions du pays.

Tableau 5
Objectif 1.1.1: Développer et moderniser les routes et des autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébine

Objectif	Indicateurs de Performance	Unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		comparaison entre Réalisations 2019 et Prévisions 2019	
			A	B	C	D = C-A	D/A %	M = C-B	M/B %
Objectif stratégique 1.1.1: Développer et moderniser les routes et les autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine	Indicateur 1.1.1.1: Taux de réalisation du plan autoroutier en vigueur	%	54	58	54	0,0%	0,0%	-4	-0,1
	Indicateur 1.1.1.2: Intérêt socio-économique des projets mis en service	%	19,2	20,5	18,7	-0,5	0,0%	-1,8	-0,1

Graphique 5

Comparaison entre les réalisations les prévisions des indicateurs de L'objectif 1.1.1: Développer et moderniser les routes et des autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébine



-Objectif 1.1.2: Améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés

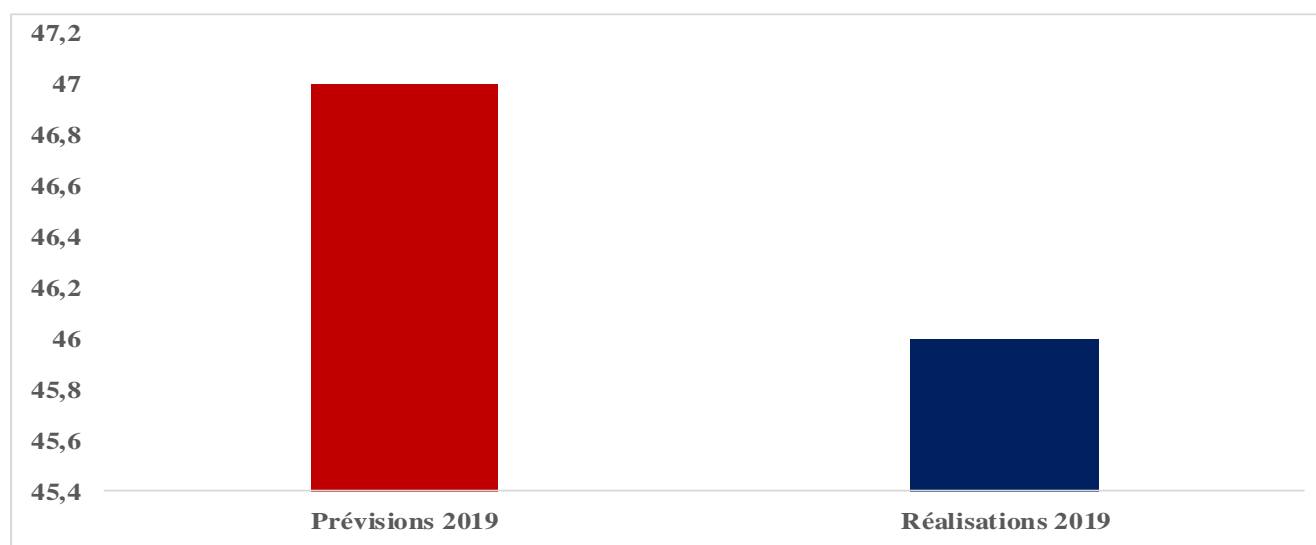
Présentation de l'objectif :

Améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés

Tableau 6
Objectif 1.1.2 : Améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés

Objectif	Indicateurs de Performance	Unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		comparaison entre Réalisations 2019 et Prévisions 2019	
			A	B	C	D = C-A	D/A %	M = C-B	M/B %
Objectif 1.1.2: Améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés	Indicateur 1.1.2.1: Le pourcentage cumulé d'aménagement de pistes rurales	%	46,5	47	46	-0,5	-1,1%	-1	-2,1%

Graphique 6
Comparaison entre les réalisations et les prévisions des indicateurs de L'Objectif 1.1.2 : Améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés



Objectif 1.2.1 : Entretenir la qualité du réseau routier et des ouvrages d'art

Présentation de l'objectif :

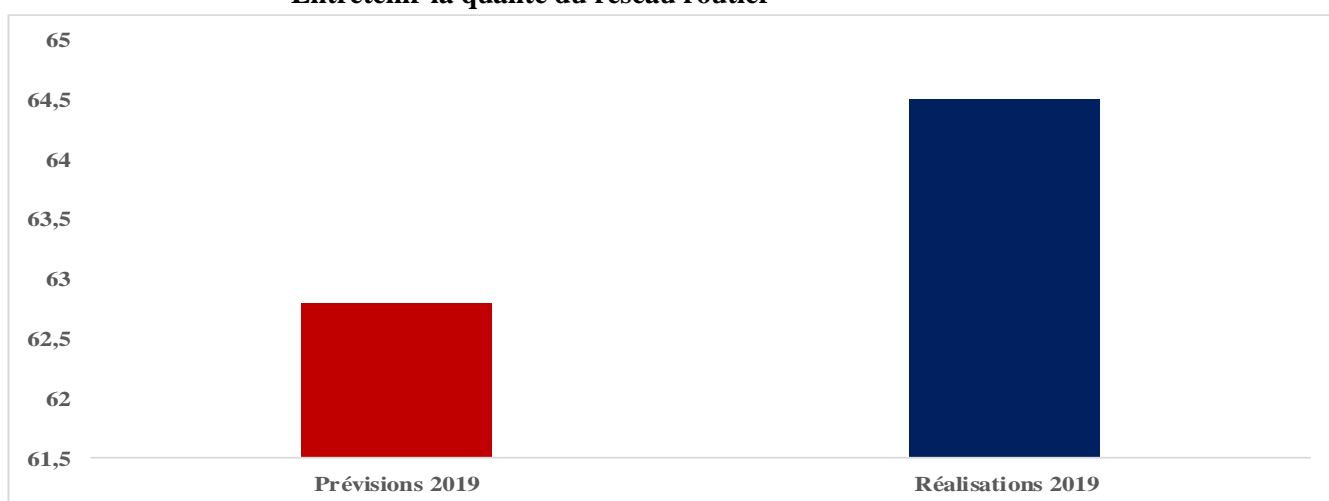
Entretenir et exploiter l'infrastructure existante (routes classée et pistes rurales) pour maintenir les conditions de sécurité des usagers.

Tableau 7
Objectif 1.2.1 :Entretenir la qualité du réseau routière

Objectif	Indicateurs de Performance	Unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		comparaison entre Réalisations 2019 et	
			A	B	C	D = C-A	D/A %	M = C-B	M/B %
Objectif stratégique 1.2.1: entretenir la qualité du réseau routier	Indicateur 1.2.1.1: Indicateur de qualité du réseau routier classé	%	66,1	62,8	64,5	-1,6%	-2,4%	1,7	0,0
	Indicateur 1.1.2: Intérêt socio-économique des projets mis en service	%	*	*	*	*	*	*	*

Graphique 7

**Comparaison entre les réalisations et les prévisions des indicateurs d'Objectif.1.2.1 :
Entretenir la qualité du réseau routier**



Analyse des résultats réalisés par rapport aux prévisions au titre de l'année 2019

- Objectif 1.1.1 : Développer le réseau des autoroutes et des routes à l'échelle nationale et Maghrébine

- Indicateur 1.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur

- ✓ Poursuite des travaux d'autoroute à Gabès - Médenine - Ras El Jdir (certaines tranches sont terminées)
- ✓ Démarrage des travaux de libération d'emprise du projet d'autoroute reliant Tunis et Jalma, qui concernent les gouvernorats de Ben Arous (les délégations de Mhamdia et Mornag), Zaghouan (les délégations de BirMchergua, Zaghouan, Al Fahs, Sawaf et Nadhour), Kairouan (délégations de Sbikha, Kairouan du Nord, Chbika, Hafouz et Hajeb El-Ayoun) et Sidi Bouzid (délégation de Jalma).

Indicateur 1.1.2.2 : Intérêt socio-économique des projets mis en service

7 projets ont été approuvés pour la mise en exploitation courant l'année 2019, avec une rentabilité moyenne estimée à 19,4% à savoir :

- * le dédoublement de la route locale de 533raoued,
- * le dédoublement de la route nationale 12 Sousse Kairouan,
- *le dédoublement de la route nationale 4 Zaghouan Siliana, la déviation route X - sortie ouest,
- * le dédoublement de la route régionale 133 (RN 3) Zaghouan)
- *comblement des lacunes de la route régionale 47a (PK 16-27,9), Beja.

Parmi ces 7 projets, les travaux de comblement de lacunes de la route régionale 47A (NK 16-27,9) se sont terminés à Siliana, en plus du dédoublement de la route nationale 12 Sousse Kairouan (tranche 5) et de l'échangeur X- sortie ouest, de sorte que le rendement moyen pour l'année 2019 est de 18,7%.

Notez que les projets qui n'ont pas été achevés au cours de l'année 2019 sont à un stade assez avancé d'exécution.

-Objectif 1.1.2 : Améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés

- Indicateur 1.1.2.1 : Le taux cumulé d'aménagement des pistes rurales

La longueur des pistes concernées par cet indicateur est de 1892 km, et le taux de réalisation jusqu'au décembre 2019 varie selon le programme et elle est comme suit :

- La création de 750 km de routes rurales réparties sur 22 Gouvernorats, financée par un prêt du Fonds arabe pour le développement économique et social (3) : le taux d'exécution a atteint 97,7%,
- Les travaux de préparation des 25 km de l'itinéraire Jbal Maghila n'ont pas encore commencé. La préparation des 30 km de l'itinéraire Jebel Samama dans le Gouvernorat de Kasserine, les travaux de la tranche 3 sont terminés, tandis que le taux d'exécution de la tranche 4, a atteint 95%,
- Création de 310 km de routes rurales réparties sur 14 gouvernorats à priorité le taux d'exécution a atteint e 96,2%,
- Création de 625 km de pistes rurales réparties sur 9 Gouvernorats au cours des mois de septembre et octobre 2016, financé par un prêt octroyé par le Fonds arabe pour le développement économique et social (4). Le taux d'achèvement a atteint 83%

▪ Travaux récréatifs de 151,7 km de pistes rurales dans 6 Gouvernorats à priorité le taux d'exécution a atteint 75% d'achèvement.

- Objectif 1.2.1 : Maintenir la qualité du réseau routier et des ouvrages d'art

✓ **Indicateur 1.2.1.1 : Indicateur de qualité du réseau routier classée**

✓ Achèvement des travaux d'entretien régulier des routes classées qui sont effectués sur les crédits alloués aux dépenses de Gestion

✓ En cours d'achèvement des travaux d'entretien régulier des routes et des ponts qui sont effectués sur les crédits alloués aux dépenses d'Investissement. Phase de revêtement de la surface avec du béton bitumineux sur 284,5 km (programmée 2018)

- Démarrage du revêtement de la surface des routes classés (programmée 2019). **Indicateur 1.2.1.2 : Indicateur de qualité des ouvrages d'arts**

Valeurs de l'indicateur non encore calculées. Une banque de données relative aux ponts sera établie.

4-Les orientations futures pour améliorer la performance

4-1 Problématiques et difficultés

➤ Insuffisance des crédits d'Investissement ce qui a causé une lenteur dans la réalisation de certains projets et le non-lancement d'autres. Les impayés vis-à-vis des concessionnaires et entrepreneurs s'élèvent à 360 MD.

➤ Certains projets du 13^{ème} plan n'ont pas encore été lancés à cause de non disponibilité des crédits nécessaires.

Lenteur dans l'exécution de certains projets à cause des travaux de libération d'emprise.

4-2 Propositions et recommandations

Il est impératif de :

- Donner la priorité au règlement des impayés lors de l'exécution du Budget 2020 ;
- Augmenter les crédits de l'entretien routier ;
- Rechercher des sources de financement pour les projets du 13ème plan de développement et finaliser les études techniques des projets ;
- Vérifier la libération d'emprise avant la réalisation des projets.

PROGRAMME -2-

« PROTECTION DES ZONES URBAINES ET DU LITTORAL »

Responsable du programme : Nejib BEN CHIKHA : Directeur des Hydrauliques Urbaines

Nommé le 12 février 2016

1. Présentation générale du programme

Le programme Protection des zones Urbaines et du Littoral se compose de deux sous-programmes :

- Protection des villes contre les inondations
- Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires

La stratégie du programme 2 dans le domaine de protection du littoral consiste à intervenir sur les niveaux suivants :

- Protection des Zones Urbaines contre les inondations en appliquant un plan stratégique qui consiste à :
 - L'établissement d'un programme annuel de projets de protection dans le but de finaliser les projets programmés dans l'étude stratégique réalisée pour le Centre et le Sud Tunisien outre les projets à réaliser dans les zones prioritaires les plus exposées aux dangers des inondations.
 - L'actualisation de l'étude stratégique jusqu'à 2050 afin de concourir à la protection de toutes les régions du pays pour une durée de fréquence de 20 ans.
 - Le Curage et nettoyage périodiques de tous les ouvrages de protection,

• Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires, se basant essentiellement sur :

- Réalisation d'études et projets pour la protection du littoral contre l'érosion dans les zones à plus haut risque,

- Réalisation d'études et projets des ports de pêche en tant que maître d'ouvrage délégué,

- Assistance technique aux directions régionales pour la délimitation et la révision du domaine public maritime DPM et leur mise en place sur terrain durant la période allant de 2016 à 2021.

1.1. Présentation des sous-programmes :

Le programme « Protection des zones Urbaines et du Littoral » est composé de deux sous-programmes :

A. *Protection des villes contre les inondations*

Ce sous-programme est destiné à intervenir pour protéger les villes contre le risque des inondations et de veiller à la préservation de la vie humaine et des biens, des infrastructures, et ce à travers les activités suivantes :

✓ La préparation des études visant à protéger les villes et les collectivités contre les inondations,

✓ La réalisation des projets de protection des villes et des agglomérations contre les inondations,

✓ Curage et nettoyage des canaux et cours d'eau et des vallées concernées,

✓ Maintenance et renforcement des structures de protection contre les inondations.

B. Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires

Ce sous-programme vise à assurer les interventions nécessaires à la protection des ouvrages maritimes et des zones côtières les plus exposées aux dangers de l'érosion, ainsi il contribue au renforcement et à l'entretien de l'infrastructure des zones côtières et portuaire à travers la réalisation des activités suivantes :

- ✓ Réalisation des études nécessaires pour l'entretien et la protection des ouvrages maritimes et portuaire, ainsi que la protection des zones côtières à plus grand risque d'érosion,
- ✓ Réalisation des travaux nécessaires pour l'aménagement et la restauration et la protection des ports maritimes,
- ✓ Suivi des actes de délimitation du DPM en coordination avec les directions régionales concernées,
- ✓ Relevé des violations commises contre le DPM et ses servitudes par les directions régionales côtières.

1.2 Présentation des objectifs des programmes

Ce programme vise à atteindre les objectifs suivants :

- **Objectif 2.1.1** : Maîtriser les eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantir la fonctionnalité des ouvrages de protection réalisés,
- **Objectif 2.2.1** : Conserver le domaine public maritime, protéger le littoral contre l'érosion et maîtriser les ouvrages portuaires.

2. Présentation générale des réalisations stratégiques du programme

2.1 Les réformes les plus importantes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme

- Suivi et préparation des études et des travaux des projets de protection de plusieurs villes contre les inondations,
- Aménagement et entretien des ouvrages de protection des villes contre les inondations,
- Protection du littoral contre l'érosion,
- Installation et équipement de quelques ouvrages maritimes et ports de plaisance de manière directe,
- Suivi des actes d'identification et de révision des limites du DPM et sa protection contre les violations.

2.2 Les principales réalisations et activités pour atteindre les objectifs du programme

A - Sous-programme 1 : Protection des villes contre les inondations

- ✓ Réalisation des études pour la protection des villes contre les inondations (Grand Tunis, Régions du Nord, du Centre et de l'Est, Grand Nabeul).
- ✓ Réalisation des projets de protection des villes contre les inondations (Grand Tunis, quelques villes du Gouvernorat de Nabeul, ville de Kairouan)
- ✓ Signature de marchés cadres pour le curage et l'entretien des ouvrages de protection : (Grand Tunis, les Gouvernorats de Béja, Sidi BouZid...)

Ces grands projets ont engendré une augmentation des dépenses du sous-programme d'un plan quinquennal à un autre comme le montre le tableau ci-dessous :

Plan quinquennal	Période	Valeur totale des dépenses (mille dinar)
8ème	1992-1996	32.000
9ème	1997-2001	58.000
1ème	2002-2006	96.000
11ème	2007-2011	71.000
12ème	2012 - 2015	92.000
Plan glissant	2016 - 2020	285.800

B - Sous-programme 2 : Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires

- ✓ Suivi des travaux des ports de pêche à Chebba, Bizerte, Sidi Mansour, Sidi Youssef, Kerkhenah, Gabes, Houmet Souk
- ✓ Entretien des ports déjà existants : de Bizerte, GharMelh, Port Punique...
- ✓ Aménagement du lac sud de Tunis et le projet Taparura à Sfax
- ✓ Protection du littoral des villes de Monastir, Mehdia, Chebba, Bizerte et Sfax,

- ✓ Restauration du lac Boughrara Mednine et de Sebket Ben Ghayadha à Mahdia,
- ✓ Protection de la falaise de Monastir contre l'érosion.

3. Résultats de la performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2019

3.1. Présentation de l'exécution du budget du programme

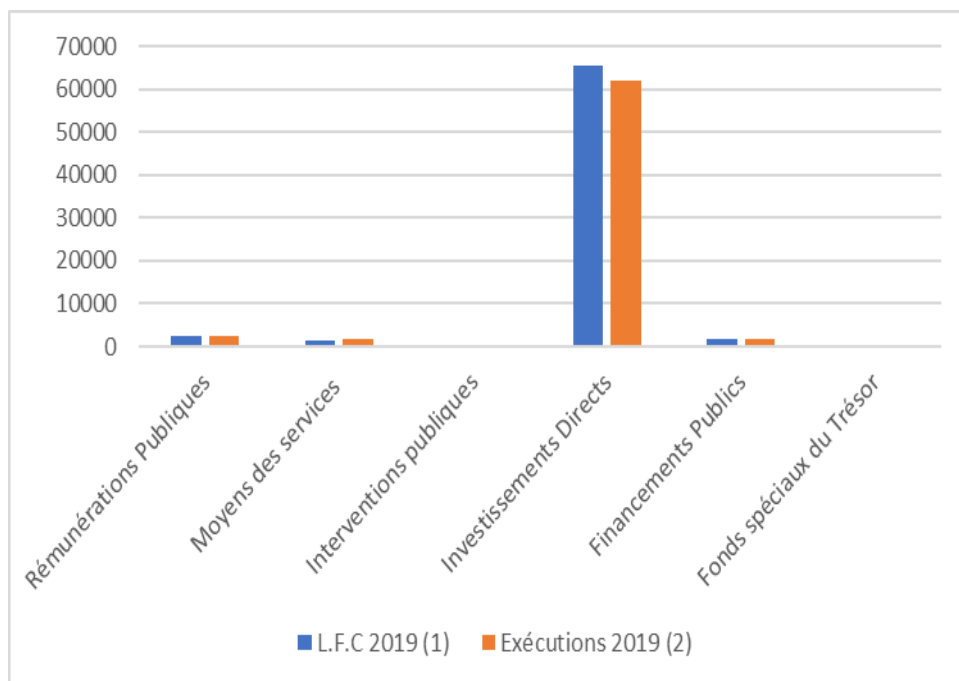
Tableau 3 :
Exécution du budget de l'année 2019 du programme 2 par rapport aux prévisions
Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)
(Unité =MD)

Nature des dépenses	L.F 2019	L.F.C 2019 (1)	Exécutions 2019 (2)	Exécutions par rapport à L.F.C 2019	
				Montant (2-1)	Taux de réalisation (2/1) %
Les dépenses de gestion	4069	4069	4174	105	103
Rémunérations Publiques	2607	2607	2602,91	-4,1	99,8
Moyens des services	1569	1569	1570,87	1,87	100,1
Interventions publiques	0	0	0	0	0
Dépenses de développement	67300	67300	64174	-3126	95,4
Investissements Directs	65600	65600	62174	-3126	95,2
Sur le Budget de l'Etat	47600	47600	44514	-3086	93,5
Sur les ressources des crédits extérieurs affectés	18000	18000	17959,81	-40,19	99,8
Financements Publics	1700	1700	1700	0	100
Sur le Budget de l'Etat	1700	1700	1700	0	100
Sur les ressources des crédits extérieurs affectés	0	0	0	0	0
Fonds spéciaux du Trésor	0	0	0	0	0

Total Mission Equipement*	71369	71369	68348	-3128	95,8
----------------------------------	-------	-------	-------	-------	------

*Sans prise en compte des ressources propres des entreprises

Graphique3
Comparaison entre les réalisations et les prévisions du Budget du Programme 2 pour l'année 2019 Par nature des dépenses (crédits de paiement)



✓ Le taux de réalisation des dépenses des moyens des services est de 100% par rapport aux prévisions de l'année 2019. Ce taux est considéré satisfaisant.

✓ Les investissements directs sur les ressources propres du budget ont atteint un taux de réalisation de 95 % par rapport aux prévisions inscrits dans la loi de finance de l'année 2019 à cause du retard dans l'achèvement des études nécessaires pour l'élaboration des dossiers d'appels d'offres des projets suivants :

*Travaux de protection de la corniche de Bizerte : lot 1,

*Travaux de protection des tronçons du littoral de Jbéniana : lot 3,

*Protection de l'ouverture nord du plan d'eau de Sebket Ben Ghayadha

Tableau 4

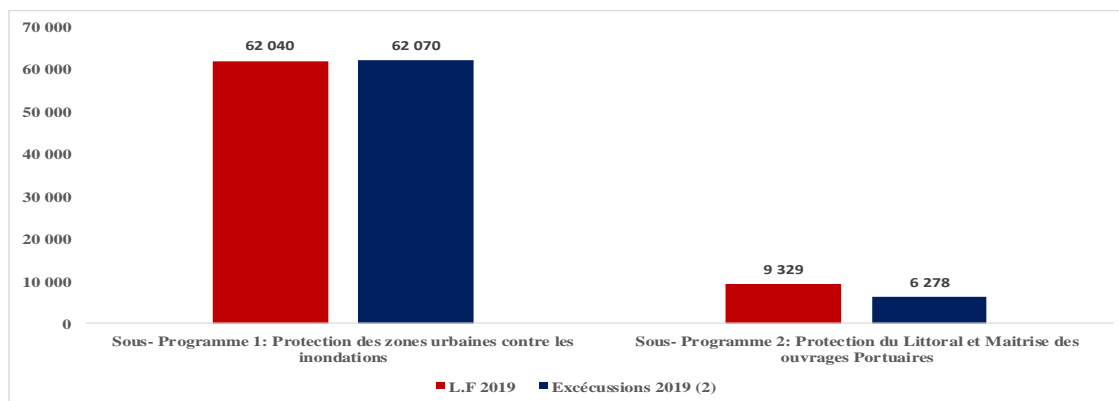
Exécution du budget de l'année 2019 du programme 2 par rapport aux prévisions
Répartition par sous-programme (crédits de paiement)

Unité mille dinars

Sous- Programmes	LF 2019	L.F.C 2019 (1)	Excécutés 2019 (2)	Excécutés par rapport à L.F.C 2019	
				Montant (2-1)	Taux de réalisation (2/1)
Sous- Programme 1: Protection des zones urbaines contre les inondations	62 040	0	62 070	30	100,0%
Sous- Programme 2: Protection du Littoral et Maitrise des ouvrages Portuaires	9 329	0	6 278	-3 051	67,3%
Total Programme 2	71 369	0	68 348	-3 021	95,8%

- ✓ Sous-programme 1 « Protection des villes contre les inondations » a atteint un taux de réalisation de 100% par rapport aux prévisions inscrites dans la loi de finance de l'année 2019.
- ✓ Le sous-programme 2 « Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires » a atteint un taux de réalisation de 67,3% par rapport aux prévisions inscrites dans la loi de finance de l'année 2019 à cause de la non-réalisation de certains projets à cause du non-achèvement de certaines études nécessaires.

Graphique 4
Comparaison entre les réalisations et les prévisions du Budget du Programme 2
Pour l'année 2019 Par sous programmes (crédits de paiement)



3.2. Présentation et analyse des résultats de la performance

Objectif 1.2.1 : Maintenir la qualité du réseau routier

Objectif 2.1.1 : Maîtriser les eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantir la fonctionnalité des ouvrages réalisés.

Présentation de l'objectif :

La Direction de l'Hydraulique Urbaine procède, annuellement, à la préparation d'études permettant la réalisation de plusieurs projets dans les villes et agglomérations exposées aux inondations dans le but de la maîtrise et la réduction de leurs effets sur les vies humaines et les biens. Dans ce contexte et pour exercer sa fonction dans la meilleure condition et sans obstacles, la Direction de l'Hydraulique Urbaine prépare des programmes d'entretien et de maintenance de ces ouvrages en précisant le type d'intervention à entreprendre.

Tableau 5

Objectif 2.1.1 : Maîtriser les eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes

Et des agglomérations urbaines et garantir la fonctionnalité des ouvrages réalisés.

Objectif	Indicateurs de Performance	Unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison entre Réalisations 2019 et Prévisions 2019	
			A	B	C	D = C-A	D/A %	M = C-B	M/B %
Objectif 2.1.1: Maitriser les eaux de ruissellements provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomération urbaines et garantir la fonctionnalité des ouvrages réalisés	Indicateur 2.1.1.1: Taux cumulés de réalisations des projets du plan stratégique	%	95	97	97	2,0%	2,1%	0	0,0
	Indicateur 2.1.1.2: Taux annuel de curage des ouvrages de protection	%	93	97	98	5	5,4%	1	1,0

Graphique 5

Comparaison entre les réalisations et les prévisions des indicateurs de l'Objectif 2.1.1 : Maîtriser les eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantir La fonctionnalité des ouvrages réalisés

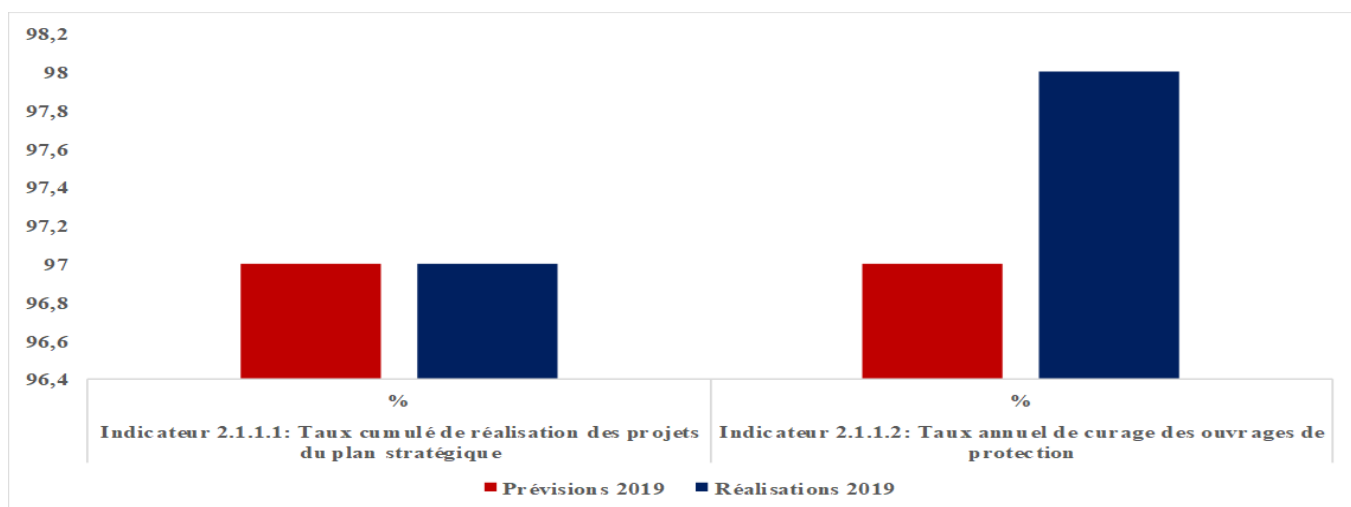
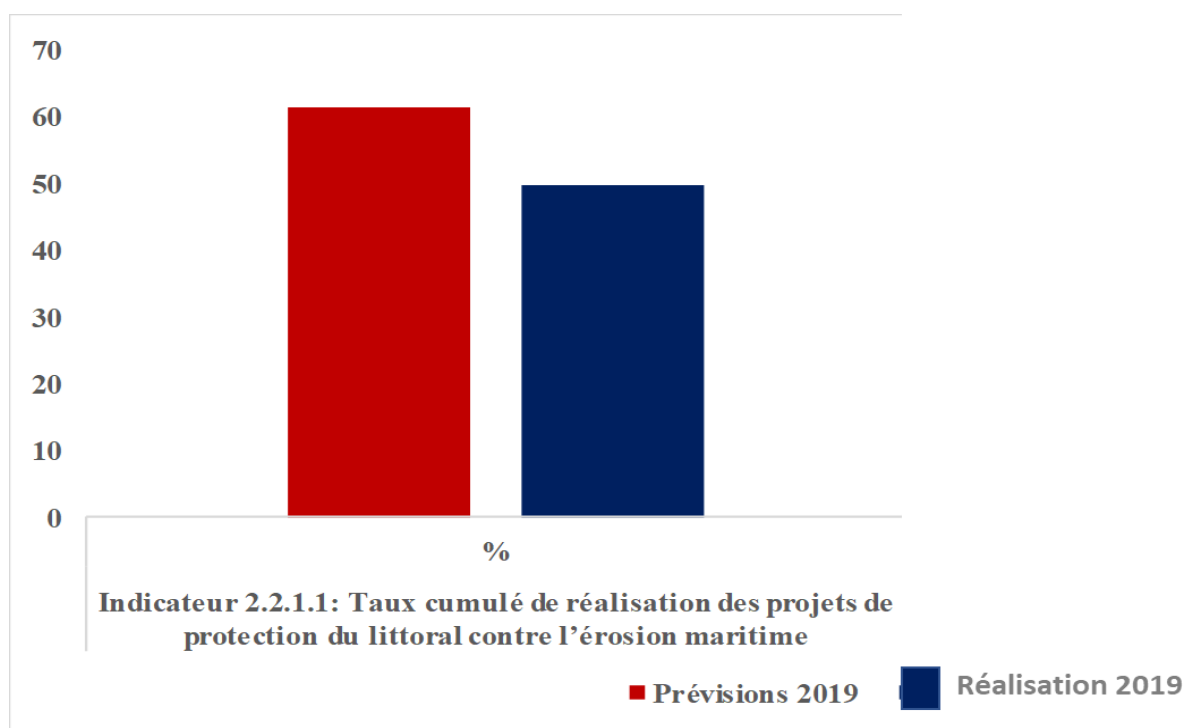


Tableau 6

**Objectif 2.2.1 : Conserver le domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion
et maîtrise des ouvrages maritimes**

Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		comparaison entre Réalisations 2019 et Prévisions 2019	
			A	B	C	D = C-A	D/A %	M = C-B	M/B %
Objectif stratégique 2.2.1: Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires	Indicateur 2.2.1.1: Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion maritime	%	36,2	61,4	49,5	13,3	36,7%	-11,9	-19,4%
	Indicateur 2.2.1.2: Le niveau de performance technique des projets achevés	%	60	65	*	*	*	*	*

Graphique 6
Comparaison entre les réalisations et les prévisions des indicateurs de l'Objectif 2.2.1 :
Conserver le domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et
maîtrise des ouvrages portuaires



Analyse et interprétation des résultats réalisés par rapport aux prévisions de l'année 2019

Objectif 2.1.1: Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection réalisés

Indicateur 2.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique :

✓ Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 100% des prévisions de 2019, 5 projets de protection contre les inondations ont été achevés au niveau des villes suivantes :

- ✓ -Bargou et Siliana, au coût de 3 MD
- ✓ Région Ouest du Grand Tunis : lot 2 au coût de 36,2 MD,
- ✓ Ville Béni Hassen , au coût de 3MD ,
- ✓ Ville Maztouria, au coût de 800 Mille Dinars
- ✓ Ville de Matouia au coût de 1,2 MD

Indicateur 2.1.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations réalisées

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 101% par rapport aux prévisions de 2019. Cette augmentation est due à l'enregistrement de quantité de pluie plus importante que celle prévue ce qui a nécessité le curage et l'entretien d'autres ouvrages non déjà programmés.

Objectif 2.2.1 : Conserver le domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages maritimes.

Indicateur 2.2.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion

17 projets ont été inscrits dans le budget de 2019 et les années précédentes comme suit :

Budget 2014 et antérieur :

Reconstruire l'appontement de Rades

Restauration des Aiguilles de Tabarka

Protection d'une partie du littoral de Houmet Souk Djerba.

Budget 2015 :

Protection d'une partie du littoral de Kraten

Protection d'une partie du littoral de Maamounia

Protection d'une partie du littoral de Hergla

Ouverture de plan d'eau du lac Ben Ghayadha de Mahdia

Budget 2016 :

Protection d'une partie du littoral de Jbeniana à Sfax

Protection d'une partie du littoral de Salakta

Budget 2017 :

Protection d'une partie du littoral de Mahdia Nord – lot 4-

Budget 2018 :

Protection d'une partie du littoral de Beni Ftail- Zarzis lot 1-

Protection d'une partie du littoral de Jbeniana - lot 2-

Protection des plages de Tabarka

Protection de la falaise de Monastir – lot 3-

Budget 2019 :

Travaux de Protection de :

- ✓ La Korniche de Bizerte : lot 1
- ✓ Parties du littoral de Jbéniana : lot 3,
- ✓ Ouverture nord du plan d'eau de Sebghet Ben Ghayadha,

06 autres projets ont été programmés en 2019 :

- ✓ Protection d'une partie du littoral de Beni Ftail- Zarzis lot 1-
- ✓ Protection des plages de Tabarka
- ✓ Protection de la falaise de Monastir – lot 3-
- ✓ Protection de la Korniche de Bizerte : lot 1
- ✓ Protection d'une partie du littoral de Jbeniana - lot 3-
- ✓ Protection de l'Ourture Nord du plan d'eau de Sebghet Ben Ghayadha
- ✓
- ✓ Cet indicateur a réalisé un taux de 80,6% par rapport aux prévisions : il a été prévu de protéger 61,4% du littoral programmé mais les réalisations étaient à seulement 49,5%, en raison de :
 - ✓ - protection 6,7 km ont été protégés au titre des années précédentes à 2019,
 - ✓ - il a été protégé seulement 1,2 km contre 3,1 km prévus détaillés comme suit :
 - ✓ - Quant au projet de protection des plages de Tabarka à travers la restauration de l'installation de protection, près de 45% des travaux sont terminés soit la protection de 1200m d'un total de 2500m qui sera protégé par l'achèvement de l'ouvrage, en 2019.
 - ✓ - Le lancement des travaux de protection de la Corniche de Bizerte étaient prévus pour Octobre 2019, mais la tempête de Novembre 2019 a causé une dégradation de l'état de la Corniche ce qui a engendré un changement dans les projets déjà programmés.
 - ✓ - l'appel d'offres du projet Beni Ftail à Zarzis lot 1, était infructueux et le projet a été reporté pour 2020, pour réaliser l'ensemble en un seul lot.
 - ✓ - l'étude sur Sebkheth Ben Ghayadha a montré que les crédits alloués au projet sont, insuffisants, une demande de crédits

supplémentaires a été faite au titre de l'année 2020, et la réalisation aussi pour 2020.

✓ - Etat d'avancement des travaux de protection de la Falaise de Monastir – lot 3- est de 5%.

✓ - les travaux de protection du littoral de Jbéniana – lot 3- n'ont pas été lancés en 2019 car les études n'ont pas encore été finalisées pour lancer l'appel d'offres.

Indicateur 2.2.2.2 : Niveau de performance technique des projets réalisés dans le cadre de la maîtrise des projets délégués :

A partir de 2019, cet indicateur a remplacé l'indicateur « taux cumulé de réalisation du plan directeur des ports de pêche » ; 3 projets, délégués par le ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Marine, ont été finalisés en 2017 :

-Extension du port de Bizerte,

-Extension du port d'El-Ketef à Medenine

-Les travaux d'extension et d'aménagement du port d'Echabba

Il a été prévu de finaliser 02 autres projets en 2018 :

- Travaux de protection du port de Gabes,

- Projet de réalisation du Port de Sidi Mansour,

On a enregistré un retard dans l'exécution de ces projets à cause de conflits avec la société civile sur quelques détails concernant la réalisation des composantes des projets.

De ce fait, aucun projet n'a été réceptionné en 2019 et la mesure de l'indicateur n'a pas été possible.

4-Les orientations futures pour améliorer la performance

4.1. Problématiques et difficultés :

- Appels d'offres infructueux,

- retard dans la réalisation de certains projets à cause d'annulation de certains contrats d'appels d'offres,
- Problèmes au niveau des entreprises : manque de la main d'œuvre et des matières premières...
- Suspension des travaux à cause de problèmes fonciers ou sociaux.

4-2. Les solutions et recommandations :

- ✓ Inciter les entrepreneurs à finaliser les projets dans les délais
- ✓ Finaliser des études avant la programmation des projets
- ✓ Désigner des bureaux pour contrôler les travaux d'exécution de tous les projets,
- ✓ Libérer d'emprise avant le lancement des travaux des projets,
- ✓ Actualiser et insertion des plans des réseaux des différents intervenants publics dans un système informatisé.

PROGRAMME -3-

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME & HABITAT »

Responsable du programme : Mr Najib SNOUSSI Directeur Général de l'Habitat

1. Présentation générale du programme 3

Ce programme comprend trois sous-programmes l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat, et ces trois sous-programmes relèvent des axes stratégiques de la mission de l'Equipement, de l'Habitat et de l'aménagement du territoire qui se caractérise par un caractère horizontal, une vision globale, et un lien étroit avec le reste des secteurs vitaux (activités économiques, communication, transport ...)

La stratégie de ce programme est de plutôt optimiser la répartition de la population et des activités économiques sur le territoire national, dans le but d'établir un développement durable, juste, équilibré et global entre les régions, d'établir une planification urbaine durable pour les villes et les groupements ruraux, et de promouvoir le logement social et abordable.

Ce programme a pour objectifs :

- * Optimiser la répartition de la population et des activités économiques sur le territoire national, en vue d'établir un développement durable, juste, équilibré et inclusif entre toutes les régions,
- * Mettre en place une planification urbaine durable pour les villes et les groupements ruraux,
- * Promouvoir le logement social et consolider le tissu existant.

1.1. Présentation des sous- programmes

Le programme 3 « Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat » se décline en 3 sous-programmes comme suit :

A - sous-programme 1 : Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire présente l'ensemble des choix des orientations et des procédures fixé à l'échelle national et régional pour l'organisation de l'exploitation du domaine territoriale et la garanti de son harmonie dans l'implantations des grand projet d'infrastructure et des équipements publics et la répartition des agglomérations, et ce conformément à une vision de long- terme qui prend en considération les spécificités nationales et la bonne répartition des habitants et des activités économiques sur le territoire national.

Ainsi les grandes orientations de l'aménagement du territoire sont résumées autour des points suivants :

- Renforcement du développement régional global et équilibré afin de réduire les différences entre les régions, diversifier sa base économique et exploiter les opportunités offertes par les différentes régions et pôles économiques,
- Renforcement de la décentralisation à travers la redistribution des rôles entre les différents intervenants à l'échelle nationale, régionale et locale, et de donner plus de pouvoirs aux autorités et communautés locales,
- Renforcement de l'infrastructure et les équipements majeur dans les régions internes du pays,

- Renforcement de l'intégration dans l'économie international et dans l'espace Magrébin et amélioration de la capacité de compétitivité pour le territoire national,
 - Développement des gouvernorats vers des pôles urbains actifs capables d'apporter des investissements nationaux et étrangers et promouvoir les petites et moyennes villes,
- Optimisation de l'exploitation des ressources naturelles limitées en vue de réaliser un développement durable,

- Développement des mécanismes de suivi technique du domaine territorial par l'utilisation des nouvelles techniques comme la géographie numérique, les bases de données et les techniques de communication moderne, ainsi que le renforcement de la recherche scientifique et la formation dans ce domaine.

B - sous-programme 2 : Urbanisme

L'aménagement urbain constitue un des facteurs clé dans l'organisation de l'exploitation de l'espace au niveau des communes, des municipalités et des groupements ruraux.

Ainsi les grandes orientations de l'aménagement urbain s'inscrivent dans le cadre de la réalisation d'un développement urbain durable pour les villes et les groupements ruraux qui vise à :

- Consacrer les principes de développement durable dans la planification urbaine pour les villes et les agglomérations,
- S'orienter vers la mise en place d'un urbanisme qui garantit l'égalité sociale,
- Renforcer de la décentralisation et la garantie d'une plus grande participation de la société civile dans la préparation des projets d'aménagements et le suivi de son exécution,
- Renforcer le partenariat avec le secteur privé dans la réalisation des programmes d'intérêt général.

C - sous-programme 3 : Habitat

La stratégie du sous-programme Habitat consiste à trouver des mécanismes pour aider les groupes vulnérables et à revenu moyen à avoir un logement décent et des lots à des prix raisonnables d'une part, et à fournir des moyens pour promouvoir les logements existants et améliorer les quartiers résidentiels et les intégrer dans les limites des capacités disponibles d'autre part, et ce à travers les grandes orientations qui ont été élaborées dans la stratégie nationale du logement, qui se basent sur les points suivants :

- Réaliser des études qui développeraient la politique du logement, pour soutenir, incarner la construction durable, l'utilisation des technologies modernes, la réduction des coûts et le développement des ressources humaines,
- Réalisation d'études liées à l'entretien du patrimoine immobilier existant, à sa pérennité et à la réhabilitation de l'ancien tissu urbain,
- Surveiller les données et mettre des indicateurs liés au secteur du logement.
- Mettre en place un système législatif intégré qui répond à toutes les variables et est soumis à des mises à jour périodiques chaque fois que c'est nécessaire.
- Mettre en place des programmes de logement qui répondent aux besoins de toutes les catégories sociales, en particulier ceux dont le revenu est faible et moyen,
- Mettre en place des programmes et projets visant à éliminer les habitations rudimentaires et les remplacer par des logements nouveaux,
- Mettre en place un système de financement diversifié et intégré répond aux différentes catégories de la société et évolue avec les différents changements économiques et sociaux que connaît le pays,
- Maintenir les logements existants à travers la mise en place des programmes et des mécanismes opérationnels et réglementaires et les choix techniques et financière pour l'amélioration de l'ancien habitat et son redéploiement,
- Améliorer les conditions d'habitation et l'environnement urbain par des programmes d'interventions dans les quartiers populaires.

Le sous – programme 3 « Habitat », vise à promouvoir l'habitat social et abordable et à lutter contre les constructions anarchiques et à améliorer les conditions de vie des citoyens à travers les programmes suivants :

-le FOPROLOS (Fond de Promotion du Logement Social) :

Dans le cadre d'améliorer la rentabilité du Fonds, il a été promulgué le décret n° 1126 de 2016 comprenant plusieurs mesures concernant :

- ✓ Le financement de l'acquisition d'un lot constructible,

- ✓ Le financement de l'extension ou de la construction d'un logement,
- ✓ Le financement de l'acquisition d'un logement réalisé par un promoteur immobilier agréé.

-le FOPROLOS 1 est destiné aux salariés gagnant 1 à 2 fois le SMIG.

- le FOPROLOS 2 a été lancé, il concerne les salariés ayant 2 à 3 fois le SMIG.-

Le FOPROLOS 3 concerne toute la catégorie dont le salaire est compris entre 3 et 4,5le SMIG.

-le **Programme Spécifique des Logements Sociaux** : Texte de création Décret N 1224 du 10 Aout 2012. Vise à assurer un logement décent et abordable aux catégories sociales et les plus vulnérables et à revenus non stable à travers :

-élimination des logements rudimentaires et les remplacer par de nouveaux logements ou leur réaménagement ou leur extension,

-Construction de logements sociaux et viabilisation de lots sociaux. Ce programme profite aux familles qui ne sont pas propriétaires d'un bien immobilier avec un logement et dont le revenu familial mensuel brut ne dépasse pas trois fois le salaire minimum professionnel garanti.

- le **Programme du Premier Logement** :

Ce programme vise à aider les ménages au revenu moyen pour financer l'acquisition de logements construits par les promoteurs immobiliers agréés par l'accès à un autofinancement de 20% du cout total du logement sous forme de prêt à conditions favorables sur le budget de l'Etat avec un taux d'intérêt de 2% avec une période de grâce de 5 ans.

Ce programme est destiné aux personnes, au revenu mensuel moyen entre 4,5 et 12 fois le SMIG

-Le **Programme d'Habilitation et d'Intégration des quartiers d'Habitation** :

Pour donner suite au diagnostic établi par l'ARRU en 2011 sur les conditions des quartiers populaires dans toute la Tunisie, il a été noté 1400 quartiers nécessitant des interventions en matière d'infrastructures, de services et d'équipements afin d'améliorer les conditions de vie des habitants.

1. **-le PRIQH 1 :**

Le PRIQH 1 était lancé en 2012 et consiste à améliorer les conditions de vie des populations dans 155 quartiers au coût total de près de 611 Millions de Dinars réparti comme suit :

- ✓ Budget de l'Etat 211,5 MD
- ✓ Financements extérieurs 399,5 MD l'équivalent de 157,14 Millions d'Euros répartis comme suit :
- ✓ Prêt de l'AFD de 30 M Euros
- ✓ Don de l'UE de 57,14 M Euros
- ✓ Prêt de la BEI : 70MEuros

Le programme intervient dans

- l'infrastructure de base par la construction des routes et l'installation des systèmes d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales, éclairage public

-amélioration du logement

-Les équipements collectifs : espaces multidisciplinaires et terrains de jeu

-Equipements économiques : création d'espaces industriels au sein de ces quartiers.

La fin des travaux est prévue pour la fin 2021.

2. **Le PRIQH 2 :**

Suite au rythme satisfaisant de réalisation du programme d'intégration des quartiers résidentiels dans sa première génération et l'impact positif des projets menés sur l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers, il a été approuvé dans le plan de développement, la réalisation d'un nouveau programme pour la réhabilitation et l'intégration des quartiers résidentiels (deuxième génération) pour répondre à une petite partie des

besoins de réhabilitation, avec les mêmes composantes que Le premier projet avec l'ajout de la réalisation de lots sociaux adjacents aux quartiers existants et que l'intervention aura lieu plus tard et à travers cette approche préventive, la mission cherche à trouver des solutions proactives pour réduire le phénomène de construction anarchique et les entreprises publiques fourniront ces lotissements .il s'agit d'intervenir dans 141 quartiers pour un coût de 133 millions dinars répartis sur tous les gouvernorats .

3. le Programme de modernisation des routes à l'intérieur des zones urbaines :

Créé suite aux recommandations du président du gouvernement annoncé en date du 28 décembre 2016 et qui concerne dans une première étape l'intervention au profit de 72 communes avec une moyenne de 3 communes dans chaque gouvernorat (grande commune, moyenne et petite) pour aménager 672 km de routes pour un coût de 216 MD et ce suite à la convention conclu avec l'ARRU en date du 17 Février 2017 pour la réalisation.

-4-intervention pour réhabiliter et rénover les villes anciennes dans le cadre du Programme de Rénovation des anciens Centres urbain en Tunisie :

Il s'agit d'apporter une attention particulière à l'ancien tissu urbain dans le but de dynamiser le circuit économique et social dans les anciens quartiers.

Un programme d'intervention dans les anciennes villes a été approuvé en coopération avec le ministère des Affaires locales et de l'Environnement et des bailleurs de fonds (UE-BEI-AFD), le Plan de développement socio-économique pour la période 2016-2020a approuvé pour intervenir dans 11 villes en conduisant un processus de diagnostic, et en fixant les priorités d'intervention et en réalisant des études approfondies à cet égard.

1-2. Présentation des objectifs du programme 3 :

Les objectifs du programme 3 sont les suivant :

-Objectif 3.1.1 : Organiser l'espace territorial national et régional pour un développement intégré, équitable et durable

- Objectif 3.2.1 : Promouvoir une planification stratégique et durable urbaine et maîtriser les extensions urbaines

- Objectif 3.3.1 : Promouvoir le logement social et abordable et lutter contre le phénomène de la construction anarchique

2. Résultats de la performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2019

2.1. Présentation de l'exécution du budget du programme 3

Tableau 3

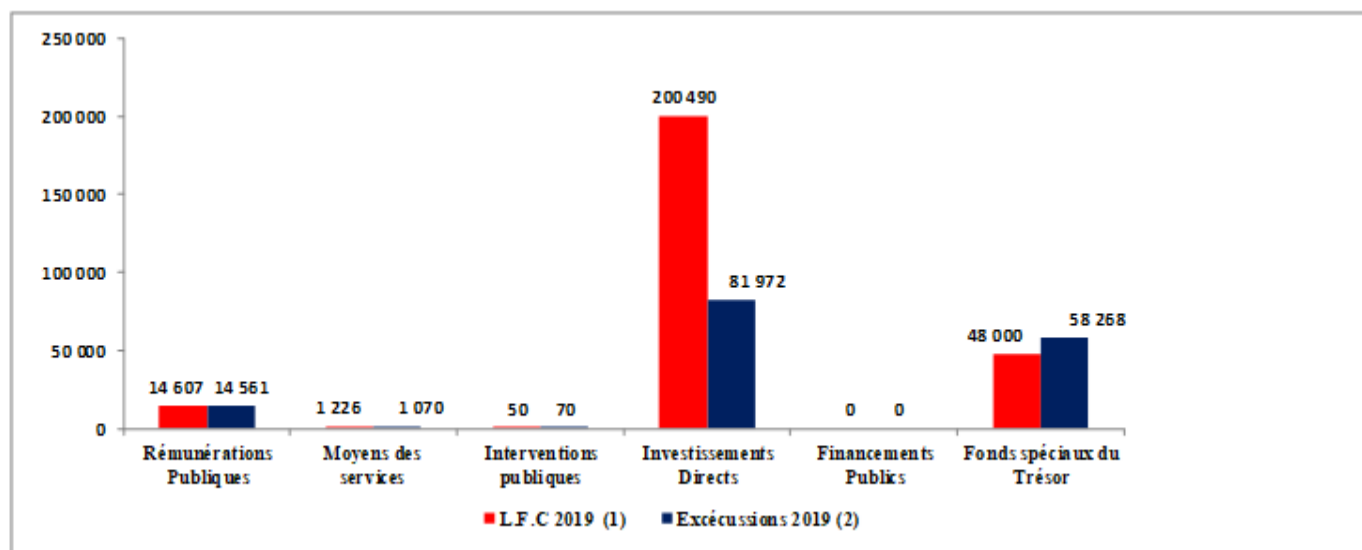
Exécution du budget de l'année 2019 du programme 3 par rapport aux prévisions
Répartition selon la nature des dépenses (crédits paiement)

Nature des dépenses	L.F 2019	L.F.C 2019 (1)	Exécutions 2019 (2)	Exécutions par rapport à L.F.C 2019	
				Montant (2-1)	taux de réalisation (2/1)
Les dépenses de gestion	15 883	15 883	15 701	-182	98,9%
Rémunérations Publiques	14 607	14 607	14 561	-46	99,7%
Moyens des services	1 226	1 226	1 070	-156	87,3%
Interventions publiques	50	50	70	20	140,0%
Dépenses d'Investissement	200 490	200 490	81 972	-118 518	40,9%
Investissements Directs	200 490	200 490	81 972	-118 518	40,9%
Sur le Budget de l'Etat	83 490	83 490	55 823	-27 667	66,9%
Sur les ressources extérieures affectées	117 000	117 000	26 149	-90 851	22,3%
Financements Publics	0	0	0	0	0,0%
Sur le Budget de l' Etat	0	0	0	0	0,0%

Sur les ressources des crédits extérieurs affectées	0	0	0	0	0,0%
Fonds spéciaux du Trésor	48 000	48 000	58 268	10 268	121,4%
Total Mission *	264 373	264 373	155 941	-108 432	59,0%

* Sans prise en compte des ressources propres des entreprises publiques

Graphique 3
Comparaison entre les réalisations et les prévisions du Budget du Programme 3 pour l'année 2019
Par nature des dépenses (crédits de paiement)



Les crédits de paiement pour l'année 2019 sont de 155 528 mille dinars représentant 59% du total des crédits inscrits pour l'année 2019, et ce comme suit :

- les dépenses de Fonctionnement raison de 99% des crédits inscrits estimés à 158883 mille dinars

- la Réalisation des dépenses d'Investissement à raison de 41% pour une valeur de 81 972 mille dinars répartis à raison de 67% sur les fonds du budget et 22 % sur crédits extérieurs et ce pour plusieurs raisons :

- concernant la direction générale de l'Habitat : DGH

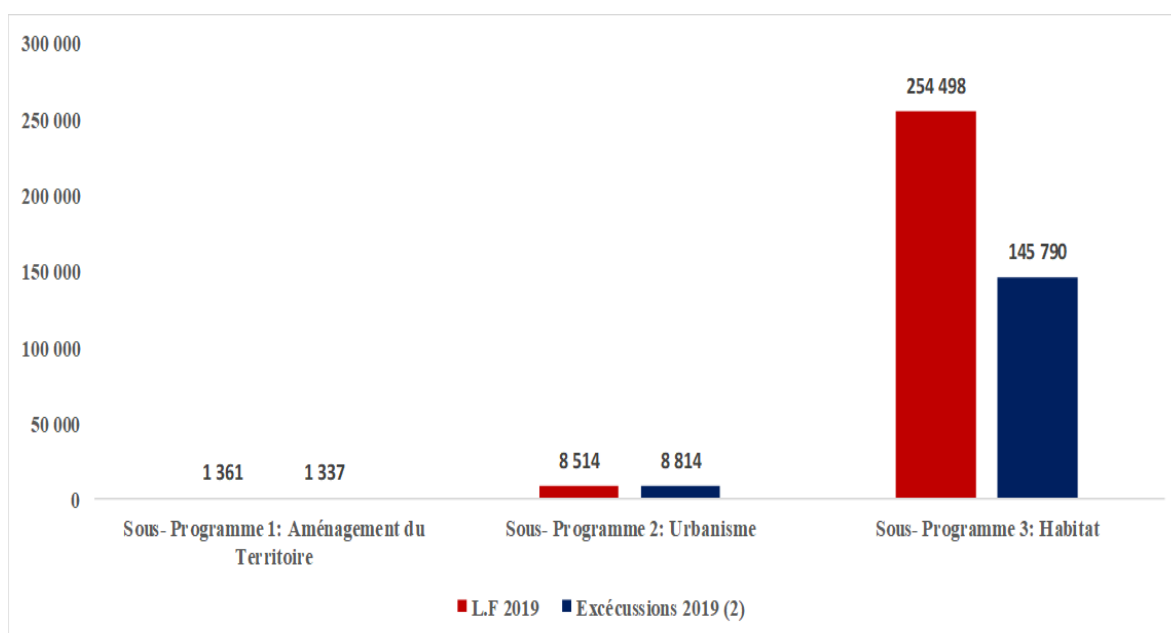
- ✓ 30 400 mille dinars ont été dépensés sur le budget de l'Etat,
- ✓ Les dépenses sur les crédits extérieurs affectés seront régularisées pour 12 606 mille dinars (en cours de réalisation)
- ✓ Les réalisations des dépenses sur les fonds spéciaux au trésor sont de 58 268 MD soit un taux de 121 % du total des crédits inscrits en 2019 estimés à 48 000 MD pour les raisons suivantes :
 - ✓ - prescription de 38 MD au FOPROLOS dont 12 456 Mille Dinars dépensés suite à l'augmentation de la demande, prescription de 10 MD au fonds national d'amélioration du logement dont 12 456 dépensés après ouverture de crédits complémentaires de 5 MD pour améliorer 1000 logements des familles nécessiteuses suite à l'Arrêté du Président du Gouvernement en date du 05/01/2019 suite à la visite de Ain Drahem.
 - Concernant le Programme Spécifique du Logement Social :
 - ✓ Les crédits de paiement sur les dépenses d'investissement sont de 47 856 Mille Dinars répartis entre 22 138 Mille Dinars sur fonds propres du budget et 25 718 sur les crédits extérieurs
 - ✓ Les crédits de paiement pour la réalisation des logements sociaux n'ont pas été consommés, leur valeur est de 14 250 Mille D sur fonds propres de l'Etat et 45 500 Mille D sur les crédits extérieurs (prêt Saoudien) et ce pour la raison de non acceptation du Bailleur pour le lancement d'un nouvel appel d'offres jusqu'à la remise des logements déjà construits et renforcement de l'Unité par les Ressources Humaines nécessaires.
 - ✓ Concernant les projets du logement social en cours de construction par les promoteurs privés et financés par le fonds Saoudien, les crédits de paiement sur les prêts extérieurs sont de 24 163 Mille Dinars contre des crédits inscrits de 47 000 Mille D à cause de la non finalisation des travaux

de raccordement (d'assainissement, éclairage public, gaz) pour plusieurs causes et un rythme lent de la réalisation ce qui a retardé les paiements.

Tableau 4
Comparaison entre les réalisations et les prévisions du Budget du Programme 3 pour l'année 2019
Par sous- programme (crédits de paiement)

Sous- Programmes	L.F 2019	L.F.C 2019 (1)	Excécussions 2019 (2)	Excécussions par rapport à L.F.C 2019	
				Montant (2-1)	Taux de réalisation (2/1)
Sous- Programme 1: Aménagement du Territoire	1 361	1 361	1 337	-24	98,2%
Sous- Programme 2: Urbanisme	8 514	8 514	8 814	300	103,5%
Sous- Programme 3: Habitat	254 498	254 498	145 790	-108 708	57,3%
Total Programme 3	264 373	264 373	155 941	-108 432	59,0%

Graphique 4
Comparaison entre les prévisions et les réalisations du Budget du Programme 3 pour l'année
2019
Par sous - programmes (crédits de paiement)



2. 2-Présentation et analyse des résultats de performance

2-2.1- Les principales réformes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme 3

Les principales réformes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme 3 au cours de l'année 2019 sont les suivants :

- Continuer à couvrir territoire nationale en lançant des études sur la préparation des plans directeurs pour plusieurs communautés urbaines.
- Lancer la préparation du document d'orientation de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'élaboration du plan national.
- Travailler pour améliorer la communication avec les différentes parties impliquées dans le domaine de l'aménagement du territoire,
- Veiller à ce que les études d'aménagement du territoire couvrent tous les gouvernorats de la République.
- Continuer à couvrir les groupements ruraux et les conseils de village avec des plans d'aménagement urbain.
- Fournir des cartes numériques des villes pour les révisions des plans d'aménagement urbain,
- Poursuivre les programmes de logements abordables destinés aux groupes vulnérables et à moyen revenu
- Fournir des lots viabilisés à construire.
- Poursuivre les programmes visant à améliorer les conditions de vie dans les quartiers résidentiels et à réduire la propagation de la construction anarchique,
- Développer un programme d'intervention dans l'ancien tissu urbain

2-2- 2-Les principales réalisations, activités et grands projets entrepris pour atteindre les objectifs du programme

Les principales réalisations, activités et grands projets entrepris pour atteindre les objectifs du programme et leur relation avec les dépenses mises en œuvre au niveau du programme, sont les suivants :

A - Sous-programme 1 : Aménagement du territoire

- Finalisation de la 1^{ère} étape de l'étude des Plans Directeurs d'Aménagement des zones sensibles de l'extrême Nord et du Cap Bon,
- Finalisation de la deuxième étape de l'étude de l'Observatoire de la Dynamique de l'Aménagement Territorial,
- Finalisation de l'ATLAS du Gouvernorat de Sidi BouZid,
- Finalisation des 1^{ères} étapes des ATLAS des Gouvernorats de Sousse, Monastir, Mahdia,
- Finalisation des études des Plans Directeurs d'Aménagement des Gouvernorats de Jandouba, Siliana, Zaghouan , Kebili,
- En cours : 2^{ème} phase d'étude des Plans Directeurs d'Aménagement des Gouvernorats de Béja, Tozeur, Mahdia, Gafsa, Tataouine, Gabes.
- Finalisation de l'étude de la carte nationale d'Infrastructure et des grands équipements collectifs à l'horizon 2030,
- Finalisation de l'étude de la base numérique des études d'aménagement territorial.
- En 2019, il y a eu avancement de 15 études des schémas directeurs sur les grandes agglomérations urbaines et l'aménagement et le développement des gouvernorats et des zones sensibles, il a été lancé en parallèle 6 appels d'offres pour des projets programmés sur le budget 2019, mais la passation des marchés n'a pas eu lieu à cause de la faible participation des bureaux d'études.
- Malgré l'annulation des crédits inscrits sur le budget 2018 pour la réalisation de l'étude sur le schéma directeur du territoire national, la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire a commencé la

préparation du dossier d'Appel d'Offres pour commencer les procédures en 2020.

B - Sous-programme 2 : Urbanisme

Suite à la parution de la loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018, relative au code des collectivités locales, et dans l'attente de promulguer la note d'information de l'aménagement territorial et de l'urbanisme, le rythme d'élaboration des PAU a vu des changements par rapport aux années précédentes,

Le tableau suivant représente un aperçu général sur le suivi des études des PAU durant 2019

Gouvernorats	Différentes étapes de réalisation de l' étude				Approbation	Total
	Etape préparatoire	1 ère Etape	2ème Etape	3ème Etape	4ème Etape Injonction	
Tunis	3	1	0	0	1	5
Ariana	3	2	0	0	0	5
Ben Arous	3	3	7	0	1	14
Manouba	3	9	6	0	1	19
Bizerte	8	2	11	0	0	21
Nabeul	11	3	3	0	0	17
Zaghouan	4	2	17	1	0	24
Sousse	32	5	5	2	1	45
Monastir	1	7	12	0	1	21
Mahdia	6	8	16	3	1	34
Sfax	16	12	7	2	0	37
Béja	13	12	0	1	1	27
Jandouba	7	8	1	6	3	25
Le Kef	6	7	2	0	8	23
Siliana	1	9	3	0	5	18
Kairouan	3	13	0	0	1	17
Kasserine	6	3	7	5	1	22
Sidi Bou Zid	4	10	2	1	0	17
Gafsa	4	2	3	3	3	15
Tozeur	3	0	6	0	0	9
Kébili	0	4	8	0	0	12
Gabes	3	5	5	0	6	19
Médenine	4	4	4	4	9	25
Tataouine	3	1	15	0	1	20
Total	147	132	140	28	44	491

C - Sous-programme 3 : Habitat

1- Dans le cadre du développement du Fonds National d'Amélioration de l'Habitat, le décret n° 1125 de 2016 a été publié afin de simplifier les procédures d'allocation de subventions et des prêts pour les cas sociaux et en augmentant leur montant,

2- Dans le cadre de l'amélioration du retour du Fonds de promotion du logement pour les salariés, le décret du gouvernement n ° 1126 de 2016 a été publié, qui comprenait plusieurs mesures tel que :

- Financement pour acquisition d'un terrain convenable pour la construction.
- Financement pour extension ou construction d'un logement.
- Financement pour l'acquisition d'un logement neuf, principal, auprès d'un promoteur immobilier agréé par le ministère.

3- Le nombre de logements et de parts sociales réalisés dans le cadre du programme spécial de logement social est de 2 996 logements et divisions. Jusqu'à la fin décembre 2012, afin de coordonner davantage et d'accélérer la mise en œuvre des projets inclus dans le programme spécial pour le logement social, des réunions périodiques ont été organisées pour différentes parties prenantes, soit au siège du Ministère, soit au siège des conseils régionaux.

4- Le mécanisme d'auto-construction a été adopté par certains conseils régionaux dans le cadre de projets de suppression de logements primitifs ou le remplacement par de nouveaux logements, la restauration ou l'extension, ce qui a grandement contribué à accélérer le rythme d'achèvement des travaux, tout comme le nombre de logements achevés a augmenté par rapport à 2018. (1631 logements en 2019 par rapport à 1000 logements en 2018)

5- Des séances de travail ont eu lieu avec divers intervenants en raison des problèmes que représente la présence de nombreux logements dans le secteur.

Phases de réalisation avancées sans être connecté aux réseaux (électricité, gaz, épuration).

6- Compte tenu du vieillissement du parc immobilier existant, de l'exacerbation du phénomène de dégradation des immeubles délabrés et de l'absence d'un cadre législatif spécifique à la problématique, un nouveau projet de loi relatif à l'intervention dans les bâtiments délabrés) est en cours de discussion, le projet de loi a été renvoyé à la Chambre des représentants du peuple, le 12 janvier 2018

7- Dans le cadre du traitement du statut des immeubles restituables au regard des biens des étrangers gérés par la SNIT, un projet de loi a été élaboré concernant le transfert des biens restitués à l'État tunisien conformément aux accords Tuniso-français, dans le but de simplifier les procédures de cession des biens restituables et propriété de l'État.

8- Compte tenu des difficultés rencontrées par les familles à revenus moyens liées au financement de l'acquisition d'une maison, notamment dans le contexte de l'augmentation significative des coûts ces dernières années, le programme du premier logement a été créé pour permettre aux familles d'obtenir un prêt à taux réduit pour couvrir l'autofinancement dans la limite de 21% du coût de la maison à des conditions aisées.

9- Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations émises par la nouvelle stratégie du logement, la préparation d'une étude sur le logement en location et la réalisation d'une étude sur le logement abordable ont été menées.

10- Poursuite de l'achèvement de la première génération du programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers résidentiels dans tous les gouvernorats de la République, et lancement de la deuxième génération du programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers résidentiels.

11- lancement d'une étude sur l'observatoire du logement et de l'immobilier.

12- Poursuite de l'achèvement du programme de modernisation des routes dans les zones municipales, où 33 des 22 projets programmés ont été achevés, et la deuxième tranche du projet a été préparée.

13- Préparation du lancement du programme d'intervention pour la réhabilitation et la rénovation des villes anciennes dans le cadre du programme de relance des anciens centres urbains en Tunisie.

2-3-3 présentation des objectifs et des indicateurs de performance

Tableau 5

Objectif 3.1.1 : Organiser l'espace territorial national et régional pour un développement intégré, équitable et durable

Objectif	Indicateurs de Performance	Unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		comparaison entre Réalisations 2019 et Prévisions 2019	
			A	B	C	D = C - A	D/A %	M = C - B	M/B %
Objectif stratégique 3.1.1: Organiser l'espace territorial national et régional pour un développement intégré, équitable et durable	Indicateur 3.1.1.1: Révision des études des schémas directeurs pour l'aménagement des agglomérations urbaines construites avant 2010	%	5	9	5	0,0%	0,0%	-4	-0,4

Indicateur 3.1.1.2: Taux de réalisation du schéma directeur pour l'aménage- ment du territoire	%	30	60	20	-10	-33,3%	-40	-0,7
--	---	----	----	----	-----	--------	-----	------

* Les estimations ou les réalisations reflètent le nombre ou le pourcentage cumulé à la fin de chaque année

Concernant le projet de budget du ministère de l'Équipement pour l'année 2019, selon la méthodologie de gestion du budget par objectifs, de l'objectif 3.1.1 relatif à l'aménagement du territoire (page 46-du PAP) il est nécessaire de signaler que :

Premièrement : l'indicateur 3.1.1.1. Révision des études du plan directeur d'aménagement des groupements urbains réalisées avant 2010

Inclus à la fin de l'année 2010 la préparation des plans directeurs d'aménagement des groupements urbains qui nécessitent des plans conformément au code d'aménagement du territoire et d'urbanisme, il a été décidé la révision successive en fonction de l'ancienneté des études, aussi les prévisions, pour les indicateurs ou pour les études de plans d'aménagements des groupements urbain, du démarrage de réalisation sera comme suit : 05 en 2018, 04 en 2019, 05 en 2020. Ainsi sous-entendu les valeurs dans le tableau (page 46 du PAP) est le total cumulatif des études démarrer depuis 2018 : 05 en 2018, 09 en 2019, 14 en 2020

Deuxièmement : l'indicateur 3.1.1.2 : taux de réalisation du plan national du territoire :

Il faut corriger la valeur de 2017 (10%) car le projet a démarré en 2018, aussi les taux de prévision et de réalisation du tableau P46 du PAP 2019 de l'objectif 3.1.1 relatif à l'aménagement du territoire reflète le taux cumulatif

pour chaque fin d'année ainsi le tableau 5 a été corrigé en conséquence (voir ci-dessus)

Graphique 5

Comparaison entre les réalisations et les prévisions des indicateurs de l'Objectif 3.1.1 :

Aménagement du Territoire National et Régional pour un développement général, équitable et durable

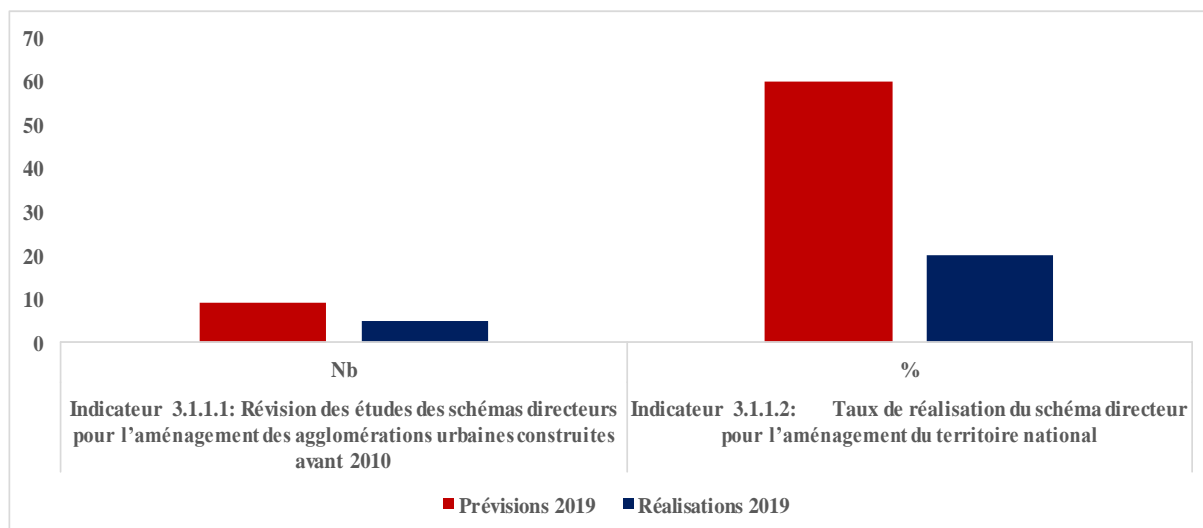


Tableau 6

Objectif 3.2.1 : Promouvoir une planification stratégique et durable urbaine et maîtriser les extensions urbaines

Objectif	Indicateurs de Performance	Unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		comparaison entre Réalisations 2019 et Prévisions 2019	
			A	B	C	D = C-A	D/A %	M = C-B	M/B %
Objectif stratégique 3.2.1: Promouvoir une planification stratégique et durable urbaine et maîtriser les extensions urbaines	Indicateur 3.2.1.1: Taux de corrélation entre les stratégies de développement urbain et les PAU	%	25	30	*	*	*	*	*
	Indicateur 3.2.1.2: la superficie des terres agricoles consommées	%	82	0,87	0	0	0,0%	0	0,0

*L'approbation des PAU n'a pas eu lieu en 2019 (comme il a été mentionné dans les pages 10 et 11 du présent rapport). Vu que c'est une année transitoire, au cours de laquelle, la législation et réglementation relative à la matière ont été modifiées et ceci suite à la promulgation du Code des

collectivités locales, et la promulgation du nouveau code du développement, d'aménagement du territoire et d'urbanisme, comme le calcul de la valeur des deux indicateurs dans le tableau 6 se fait à partir des PAU approuvés, il nous a été impossible de les calculer pour 2019.

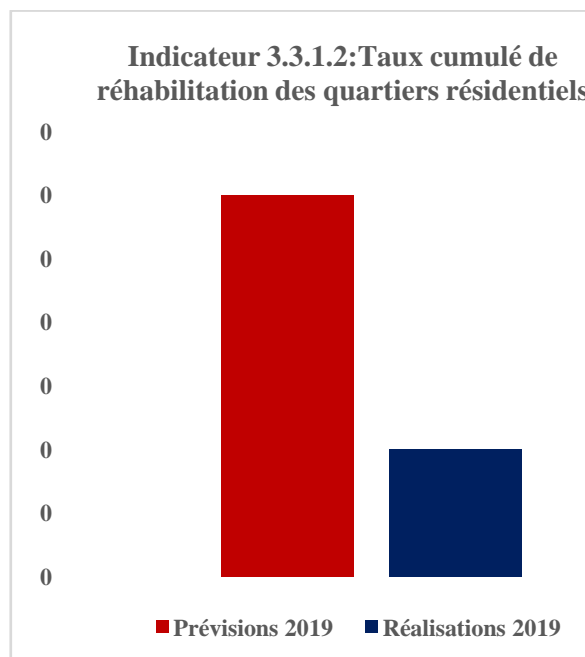
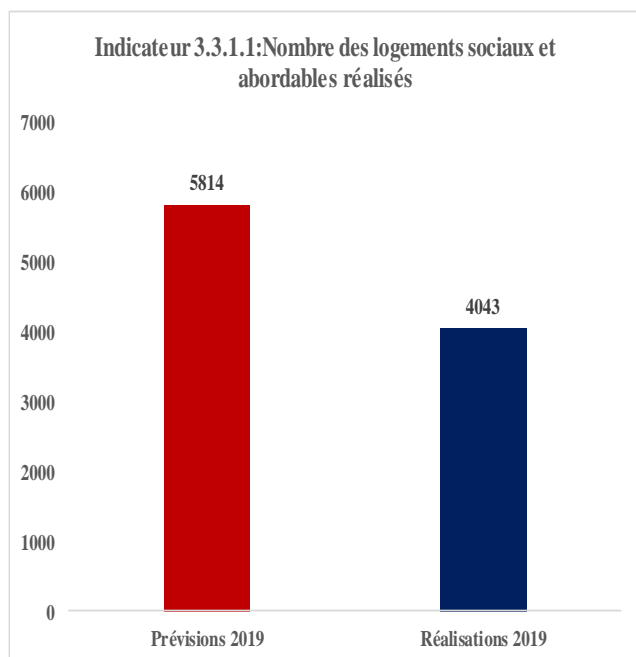
Tableau 7 :
Objectif 3.3.3 : Promouvoir le logement social et abordable et lutter contre le phénomène de la construction anarchique

Objectif	Indicateurs de Performance	Unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		comparaison entre Réalisations 2019 et	
			A	B	C	D=C-A	D/A %	M=C-B	M/B %
Objectif stratégique 3.3.1: Promouvoir un habitat social abordable et lutte contre le phénomène de la construction anarchique	Indicateur 3.3.1.1: Nombre des logements sociaux et abordables réalisés	Nb	8965	5814	3746	-5219	-58,22%	-2068	-35,57%
	Indicateur 3.3.1.2: Taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels	%	74%	46%	42%	-0,32%	-43,24%	0,00%	-8,70%

Graphique 7

Comparaison entre les réalisations et les prévisions des indicateurs de l'Objectif 3.3.3 : Promouvoir

Le logement social et abordable et lutte contre le phénomène de la construction anarchique



Objectif 3.1.1 : Organiser l'espace territorial national et régional pour un développement intégré, équitable et durable

Présentation de l'objectif : Établir des mécanismes techniques et institutionnels pour le territoire national et préparer des stratégies régionales pour un développement global, juste et durable pour toutes les régions,

Référence de l'objectif : Principales orientations pour un développement équitable, complet et durable et des études stratégiques dans le domaine de la l'aménagement du territoire.

Objectif 3.2.1 : Promouvoir une planification stratégique et durable urbaine et maîtriser les extensions urbaines

Présentation de l'objectif : Préparer et examiner des PAU des municipalités et des communautés rurales les plus importantes pour réguler l'espace urbain, rationaliser son utilisation, maîtriser l'expansion urbaine et concentrer les activités et l'équipement nécessaires.

Référence de l'objectif : Il convient de noter que toutes les municipalités sont couvertes par des PAU mis à jour à la demande des communautés concernées. En ce qui concerne les communautés rurales, le taux de couverture est d'environ 34% et le but est de couvrir autant de communautés que possible avec des PAU actualisés grâce à la programmation annuelle de ces études en coordination avec les conseils régionaux concernés et ceci pour les raisons suivantes :

L'année 2019 est considérée comme une année de transition compte tenu de la publication de changements et d'amendements liés aux procédures de préparation ou de révision des plans d'aménagement urbain qui étaient

stipulés dans le Code des collectivités locales, qui ont affecté le modèle de préparation et d'approbation. La tendance générale au départ était de renvoyer toutes les études d'exemples d'aménagement urbain et de les ré-implémenter selon les nouvelles procédures stipulées dans le code des collectivités locales. Aussi après une réunion de coordination entre le ministre de l'Équipement, du logement et de l'urbanisme et le ministre du développement local et de l'environnement, il a été convenu de maintenir les études parvenues au stade final, et elles concernaient 44 plans qui ont été envoyés pour approbation par décret.

- Les textes d'application du code des collectivités locales n'ont pas été publiés, ce qui ne clarifierait pas un certain nombre de questions pratiques liés au domaine de l'aménagement urbain.

- Dans l'attente de l'approbation du code de développement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, car la version finale a été envoyée pour approbation, après que la direction de l'urbanisme eut engagé toutes les parties intervenantes, que ce soit au niveau central ou au niveau régional, et préparé plusieurs consultations et séminaires afin de préparer un code complet qui répond aux changements économiques et sociaux et qui est conforme aux nouvelles instructions contenues dans le code des collectivités locales

Objectif 3.3.3 : Promouvoir le logement social et abordable et lutter contre le phénomène de la construction anarchique

Présentation de l'objectif : Mise en place des mécanismes et des programmes pour l'amélioration des conditions de vie des catégories sociales à faible revenu à travers :

- La fourniture d'un logement adéquat

- La promotion du logement existant et l'amélioration des conditions de vie.

Référence de l'objectif : Politique du logement et études stratégiques en matière de logement.

*En 2018, l'indicateur 3.3.3.1 du Taux cumulatif de logements achevés au nombre de logements achevés via le FOPROLOS et au Programme spécial pour le logement social et le logement acquis dans le cadre du premier logement.

Analyse et interprétation des résultats réalisés comparés aux prévisions pour l'année 2019

Objectif 3.1.1 : Organiser l'espace territorial national et régional pour un développement intégré, équitable et durable

Indicateur 3.1.1.1 : Révision des études des schémas directeurs pour l'aménagement des agglomérations urbaines construites avant 2010

- Deux marchés d'études ont été conclus durant l'année 2018 qui concernent les plans directeurs pour l'aménagement et le développement des gouvernorats de Kasserine et de Gafsa.

- 03 marchés d'études ont été conclus pour les Schémas Directeurs des grandes Agglomérations Urbaines de Jendouba, Kairouan et le Kef, contre 04 appels d'offres lancés pour Siliana, Tataouine, Zaghouan et Mehdiya, Cependant, aucun marché n'a été conclu en raison du manque de participation et de la réticence des bureaux d'études à participer.

Indicateur 3.1.1.2 : Taux de réalisation du schéma directeur pour l'aménagement du territoire national

Un taux de 64% a été enregistré pour cet indicateur : en effet des crédits de 800 MD ont été programmés en 2018, tandis que le coût de l'étude pour la

réalisation du schéma directeur pour l'aménagement du territoire national était de 3500MD.

Concernant l'année 2019, l'attention s'est portée sur l'élaboration du document de directive pour l'aménagement du territoire, qui est à la base du lancement de la préparation de plan précité. A cet égard, les ateliers régionaux ont été organisés pour consulter tous les gouvernorats de la République. Le taux d'achèvement du schéma directeur national a été estimé à 64%, ce qui est considéré comme raisonnable. Sachant qu'en 2019, un accord avec le ministère des Finances pour reprogrammer les crédits alloués à l'étude du schéma en 2020

Objectif 3.2.1 Promouvoir une planification stratégique et durable urbaine et maîtriser les extensions urbaines

Indicateur 3.2.1.1: Taux de corrélation entre les stratégies de développement urbain et les PAU

Aucune approbation n'a été déclarée pour les PAU ;

L'année 2019 est une année transitoire vue les modifications sur les procédures de réalisation et révisions des PAU qui a été mentionné dans la nouvelle loi organique des collectivités locales et dans l'attente de l'approbation du code de développement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme , et puisque la méthode de calcul des deux indicateurs, «le pourcentage de conformité entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain» et «la superficie agricole consommée», dépend principalement de la prise en compte des plans approuvés;

En conséquence, il est impossible de calculer ces deux indicateurs pour l'année 2019.

La publication des textes d'application du code des collectivités locales, qui ne clarifie pas un certain nombre de questions pratiques liées au domaine de l'aménagement urbain

- En attente de l'approbation du code du Développement, de l'aménagement du territoire et de l'Urbanisme , car la version finale a été envoyée pour approbation, après que l'a direction de l'urbanisme ait impliqué toutes les parties intervenantes, que ce soit au niveau central ou régional et Préparer plusieurs consultations et séminaires à cet effet afin de préparer un code intégrée qui répond aux changements économiques et sociaux et qui soit conforme aux nouvelles instructions contenues dans le code des collectivités locales.

Indicateur 3.2.1.1: La superficie des terres agricoles consommées :

Aucune approbation n'a été déclarée pour les PAU ; L'année 2019 est une année transitoire vue les modifications sur les procédures de réalisation et révisions des PAU qui a été mentionné dans la nouvelle loi organique des collectivités locales et dans l'attente de l'approbation du code de développement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme , et puisque la méthode de calcul des deux indicateurs, «le pourcentage de conformité entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain» et «la superficie agricole consommée», dépend principalement de la prise en compte des plans approuvés; En conséquence, il est impossible de calculer ces deux indicateurs pour l'année 2019 et ceci pour les raisons suivantes :

L'année 2019 est une année transitoire en ce qui concerne les modifications sur les procédures de réalisation et révisions des PAU qui a été mentionné dans la nouvelle loi organique des collectivités locales, ce qui a impacté considérablement le rythme de la réalisation de ces PAU. En effet, il a été prévu de basculer la réalisation ces études aux CL, mais, il a été décidé, après

une réunion conjointe entre les ministres de l'équipement et le ministre de Affaires locales, de garder les 44 études qui ont abouti à leurs phases finales puis les envoyer pour les approuver par décret.

Objectif stratégique 3.3.3 : Promouvoir le logement social et abordable et lutter contre le phénomène de la construction anarchique

Indicateur 3.3.3.1. : Nombre des logements sociaux et abordables réalisés

-Le nombre des logements réalisés dans le cadre du Programme spécifique de logements sociaux. Jusqu'en 2019 était de 2996 logements répartis comme suit :

- 1631 logements ont été achevés fin 2019 en ce qui concerne l'élimination des logements primitifs et remplacement par de nouveaux logements.

- 1365 lots et logements réalisés par les promoteurs immobiliers publics et privés.

-Le pourcentage cumulé de l'achèvement des logements sociaux à la fin de 2019 a été estimé à 75%, soit par le biais du Programme spécifique de logements sociaux, soit par le biais du FOPROLOS, et ce pour les raisons suivantes :

* Difficulté d'intervention dans les régions de l'intérieur et la dispersion des logements primitifs,

* difficultés techniques avec les prestataires publics a entravé l'avancement de certains projets pour la composante logements sociaux

* Faible participation des entreprises pour la réalisation des logements sociaux via

FOPROLOS, vue la non-adéquation des textes juridiques aux changements économiques et sociales et l'augmentation des prix ainsi les logements construits dans le cadre du FOPROLOS sont estimés à 647 MD en 2019.

Indicateur 3.3.3 .2 : Taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels

Un taux de réalisation de 42% a été enregistré contre des prévisions de 46 % en raison de :

- La consommation des fonds alloués pour le projet ce qui évite de nombreuses difficultés empêchant la réalisation des objectifs souhaités.
- Faible taux de participation des entreprises aux appels d'offres dans certains secteurs,
- Difficultés à fournir les terrains alloués à l'achèvement des équipements, ce qui a eu une incidence négative sur l'augmentation du nombre de quartiers réhabilités.

4- Les orientations futures pour améliorer la performance

4.1. Problématiques et difficultés:

Sous-programme 1 : « Aménagement du Territoire

- La difficulté d'accéder aux informations nécessaires à la réalisation d'études d'aménagement territorial.
- Réticence de certains bureaux d'études à participer aux appels d'offres portant sur la réalisation d'études d'aménagement du territoire.
- Non maîtrise des délais des consultations réalisées par les services centraux et/ou régionaux.

➤ Il est à noter que l'approbation des rapports phase 1 et 2 de l'étude de l'aménagement urbains pour certaines régions sont très lentes (présentation des rapports aux commissions de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire issues des conseils régionaux

Sous-programme 2 : « Urbanisme »

- Malgré les efforts déployés dans ce domaine, plusieurs problèmes ont émergé, tant au niveau de la planification et du développement dans diverses régions du pays, que de la coordination entre les parties prenantes dans les politiques sectorielles et au niveau des mécanismes adoptés pour resserrer l'utilisation de la zone urbaine et la planification urbaine par différents acteurs. Ainsi, aider à fournir un logement adéquat à toutes les catégories de la société et à améliorer les conditions de vie des citoyens.

- Déclaration et identification des problèmes et déficiences les plus importants liés à la mise en œuvre du programme et des sous-programmes,

- Les PAU sont préparées ou réexaminées à l'initiative de la communauté locale concernée (municipalités ou conseils régionaux) en coordination avec les administrations régionales de l'équipement pour le traitement et suivi les différentes procédures de préparation, d'examen et d'approbation de ces PAU conformément aux dispositions du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme,

- La direction de l'urbanisme contribue à hauteur de 50% au financement de ces études. Grâce aux unités créées pour le suivi technique et financier de ces études et la coordination entre les parties concernées pour résoudre les problèmes qui empêchent l'avancement de leur mise en œuvre.

- Malgré le suivi continu des départements centraux et régionaux du ministère, les progrès accomplis dans l'achèvement de ces études et la réalisation des objectifs fixés annuellement dépendent de la volonté des communautés locales concernées de préparer et de réviser les PAU et sa diligence pour poursuivre les études en cours d'une part et les différentes parties impliquées à diverses étapes de l'approbation de ces études d'autre part.

Difficultés rencontrées :

L'année 2019 est une année transitoire en ce qui concerne les modifications sur les procédures de réalisation et révisions des PAU qui a été mentionné dans la nouvelle loi organique des collectivités locales et dans l'attente de l'approbation du code de développement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Les principales difficultés sont :

❖ Sur le plan institutionnel

- L'incapacité des communautés locales de jouer leur rôle de manière requise et abandonne l'élaboration de politiques appropriées qui leur permettent de contrôler l'évolution urbaine et le contrôle de son développement urbain en raison de nombreux problèmes, notamment financiers, immobiliers et institutionnels,
- L'incapacité des départements régionaux du ministère chargé de l'urbanisme d'aider les communautés locales et de les encadrer en raison du manque de cadres spécialisés et des moyens nécessaires pour le faire,
- Au niveau des études des plans d'aménagement urbain : Lenteur des délais des procédures pour préparer et examiner des plans d'aménagement urbain et leur validation,

- Absence de procédures spéciales, urgentes et simplifiées pour la préparation des PAU des communautés rurales,
- L'absence d'une vision prospective des communautés locales pour identifier leurs stratégies locales à l'avance et préparer l'examen de l'étude des PAU,
- Manque de priorité et d'importance pour préparer le lancement d'études des PAU et de suivi par les communautés locales malgré le suivi continu des intérêts centraux,
- Le manque de compétences spécialisées dans les collectivités locales et les régions et manque de supervision adéquate pour suivre les études d'urbanisme et d'assurer leur qualité,
- Défaut de respecter les délais contractuels,
- La grande période de consultation vu le grand nombre d'intervenants et le dépassement de la vue sectorielle de certains d'entre eux et le manque de respect des délais légaux,
- Le manque d'engagement de nombreuses municipalités à l'égard de certains intérêts administratifs et le respect des demandes d'expansion urbaine ou l'introduction de changements fréquents aux projets de PAU, en particulier au niveau des étapes finales ce qui nécessite le retour aux étapes de validation et le réaffichage au public,
- Absence de textes réglementaires qui fixent les délais qui n'ont pas été fixés par le code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme conformément aux procédures d'approbation de la décision de délimitation et d'inspecter les zones d'expansion urbaine et les procédures d'approbation au niveau de la présidence du gouvernement.
- L'incapacité des régions à suivre la mise en œuvre des exigences des PAU et à prendre des mesures juridiques pour respecter les permis de construire et réduire la construction anarchique.

Sous-programme 3 : « Habitat »

L'objectif principal du troisième sous-programme est de fournir un logement adéquat et abordable à chaque citoyen tunisien et d'améliorer ses conditions de logement grâce au développement de programmes de logement répondant aux besoins de tous les groupes sociaux, en particulier ceux à faible et moyen revenu, et à la fourniture d'équipements de base et de matériel collectif. Cependant, les indicateurs choisis ne reflètent pas la vraie image de ce qui se passe sur le terrain. En effet, les différents programmes mis en œuvre dans le secteur formel de l'offre de logements ne représentent que 20% du nombre total de bâtiments achevés au niveau national. Plusieurs autres institutions et ministères s'occupent du logement existant et de l'amélioration des conditions de vie dans les zones résidentielles. Cependant, le ministère de l'Équipement, du l'habitat et de l'Infrastructure reste qualifié pour élaborer des stratégies pour atteindre ces objectifs.

Pour atteindre les objectifs et améliorer la performance, il y a plusieurs problèmes, à savoir :

- La rareté des terres aptes à la construction, qui a entraîné la propagation de la construction chaotique et la prolifération des bidonvilles.
- Les prix élevés, qui engendrent un coût élevé du logement et un déséquilibre entre l'offre et la demande.
- La réticence des entreprises à participer aux appels d'offres.
- La réticence des promoteurs immobiliers à produire des logements sociaux financés par les FOPROLOS.
- Le potentiel humain limité des administrations régionales qui ne permet pas de suivre l'avancement du programme avec les parties qui se chevauchent et de trouver des solutions appropriées à toutes les difficultés qui entravent la progression souhaitée.

- Le nombre des intervenants qui se chevauchent dans la mise en œuvre de divers programmes et le manque de coordination entre eux.
- Développer le système législatif en fonction de l'évolution économique et sociale et de l'état actuel de réserve en logement.
- Manque de moyen humains pour réaliser le programme spécifique de logement social, en comparaison aux multiples intervenants, et résoudre le problème quant à la réalisation des projets
- Retard dans la détermination des listes des bénéficiaires de la part de commissions régionales ce qui implique des charges de gardiennages de logements prêts afin d'éviter leur détérioration ou vol
- Des problèmes avec les concessionnaires publics, pour des travaux supplémentaires sur le compte du projet et plus du rythme lent des travaux de raccordement en comparaison au rythme de construction, ce qui implique des retards dans le paiement des promoteurs immobiliers, et le retard de réception des logements

4-2. Les solutions et recommandations

Sous-programme 1 : Aménagement du territoire

- Appeler les services centraux et régionaux à faciliter l'accès aux informations nécessaires pour la réalisation d'études d'aménagement du territoire par leur publication sur les sites officiels des ministères.
- Bien organiser le secteur par la création d'un cahier des charges relatif aux activités de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.
- Réviser les cahiers des charges et appliquer les pénalités de retard pour chaque étape séparément.

Sous-programme 2 : "Urbanisme"

En dépit des efforts déployés dans ce domaine ont émergé plusieurs problématiques à la fois au niveau de la planification et développement dans les différentes régions du pays et de la coordination entre les acteurs dans les politiques sectorielles, ainsi qu'au niveau des mécanismes adoptés pour renforcer l'utilisation des zones urbaines et de la planification urbaine des différents intervenants, ce qui aide à fournir un logement adéquat pour tous les niveaux de la société et d'améliorer les conditions de vie Citoyens.

- Fixer des délais qui ne sont pas identifiés par le code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et les études relatives à des études de PAU, à la fois dans le cadre des textes ordinales ou dans le cadre des procédures en tant que guide de référence pour tous les intervenants,

- Renforcer la formation et le développement des compétences techniques au niveau local et au niveau des départements régionaux pour la programmation et le suivi des études des PAU et d'assurer leurs mises en œuvre.

Pour les municipalités voulant examiner le PAU, une équipe constituée pour assurer le suivi de l'étude et d'aide aux bureaux études par la création d'unité par objectif.

Sous-programme 3 : l'habitat

- Révision des textes législatifs et réglementaires portant sur l'accès au logement social Et l'amélioration des conditions de vie (promotion immobilière,

programme spécifique de l'habitat social, SPROLS, Fonds national pour l'amélioration de l'habitat)

- Fournir des lots sociaux constructibles pour lutter contre la construction anarchique,
- Unifier les programmes d'amélioration de logement au niveau du Ministère (Fonds national pour l'amélioration de l'habitat, programmes de réhabilitation et intégration des quartiers, programmes régionaux de développement.)
- Appuyer les directions régionales et centrales par les moyens humains et financiers nécessaires pour améliorer la performance
- Mise de programmes et mécanismes pour contrôler les couts et les expansions urbaines anarchiques,
- Création de textes juridiques pour les constructions délabrées et précaires dans le cadre de l'entretien des constructions existantes
- Révision des mécanismes de l'urbanisme pour qu'ils soient visionnaires et préventifs et non de régularisation

Trouver des solutions avec les concessionnaires pour surmonter les problèmes de retard dans la livraison des logements sociaux.

PROGRAMME -4-

« PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION »

Responsable du programme : Mr Malek MCHAREK :
Présentation Directeur Général des Bâtiments Civils

1. Présentation générale du programme

1.1. Présentation des sous programmes

Le programme 4 « Promotion et développement du secteur de la construction » se compose des 2 sous programmes :

Sous-programme 1 : La politique Nationale de la Construction

La stratégie nationale dans le secteur de la construction se base sur un plan national qui sera capable de développer et de promouvoir la construction durable dans le cadre d'une politique complète qui prend en considération la dimension environnementale et le développement technologique dans le secteur.

Ainsi cette stratégie a pour objectif de réaliser des projets de bâtiments amie a l'environnement afin de renforcer la construction durable. Les grandes orientations de cette stratégie se traduisent par les points suivants :

- Renforcer les législations et des réglementations dans le secteur de la construction durable,
- Développer la construction durable,
- Encadrer les différents intervenants dans le secteur.
-

Former les différents intervenants dans le secteur de la construction Sous-programme 2 : Exemplarité de la construction publique

La direction générale des bâtiments civils réalise un nombre important de projets nationaux. Elle assure le suivi des projets depuis la phase de la planification fonctionnelle et technique jusqu'à la réception définitive.

1.2 Présentation des objectifs du programme 4 :

Les objectifs du programme 4 « Promotion et développement du secteur de la construction » sont les suivant :

- **Objectif 4.1.1 : Promouvoir la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics**
- **Objectif 4.1.2 : Initier les bonnes pratiques dans la construction des bâtiments publics**

2. Présentation générale des réalisations stratégiques du programme

2.1 Les réformes les plus importantes et les objectifs stratégiques réalisés et qui sont liés directement au programme

Les réformes les plus importantes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme 4 sont les suivantes :

- Améliorer les services relatifs à l'approbation des bureaux d'études et ingénieurs conseillers et contrôleurs techniques et aux experts,
- veiller à la bonne gestion des marchés et des contrats des concepteurs,
- Veiller à respecter les délais d'exécution des projets délégués,
- Maîtriser les coûts des projets délégués.

2.2 Les activités les plus importantes qui ont été réalisées pour atteindre les objectifs du programme

Les réalisations les plus importantes, les grands projets et les activités qui ont permis d'atteindre les objectifs sont les suivants :

A-Sous-programme 1 : La politique Nationale de la Construction

Objectif 4.1.1 : Promouvoir la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics

- Réaliser des constructions écologique et économique en énergie,
- Maitriser l'impact sur l'environnement et gérer les différentes étapes de la construction.

B-Sous-programme 2 : Exemplarité de la construction publique

Objectif 4.1.2 : Initier les bonnes pratiques dans la construction des bâtiments publics :

- Adoption des bonnes pratiques lors de la construction des bâtiments civils,
- Maitrise des projets réalisés par le maitre d'ouvrage délégué,
- Concertation et aide technique pour les autres types de bâtiments à certaines étapes de la construction.

Les nouveaux projets- Le projet d'aménagement et d'agrandissement du stade olympique de Sousse

- La construction du projet du foyer universitaire à Sraouertan à El-Kef

Les projets en cours :

- Projet de construction de l'hôpital des forces de sécurité intérieure à la Marsa (5ème tranche)

- Projet de construction du foyer universitaire à Borg El Sadria
- Projet de construction de l'Institut Supérieur d'Etudes Appliquées en Sciences Humaines à Mahdia
- Projet de construction de l'Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de la Technologie à Kairouan
- Construction de l'hôpital régional à Sbibtla (classe B)
- Construction de l'Institut Supérieur des Systèmes Industriels à Gabes
- Construction d'un CHU à Sfax
- Construction de l'École nationale d'ingénieurs à Bizerte
- Construction du siège de la Direction générale de la Douane
- Construction de l'unité pénitentiaire à Belli au gouvernorat de Nabeul
- Construction de la cité technologique à El Alagba (dans le cadre d'une assistance technique)
- Projet de réhabilitation du poste frontalier à Dhiba au gouvernorat de Tataouine.

3. Résultats de performance et exécution du budget du programme 4 au titre de l'année 2019

3.1. Présentation de l'exécution du budget du programme 4

Exécution du budget de l'année 2019 du programme 4

Par rapport aux prévisions Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

Unité = 1000dt

Nature des dépenses	L.F 2019	L.F.C 2019 (1)	Exécutions 2019 (2)	Exécutions par rapport à L.F.C 2019	
				Montant (2-1)	taux de réalisation (2/1)
Fonctionnement	11 904	11 904	11 606	-825	97,5%
Rémunérations Publiques	11 419	11 419	11 703	-808	102,5%
Moyens des services	485	485	299	-17	61,6%

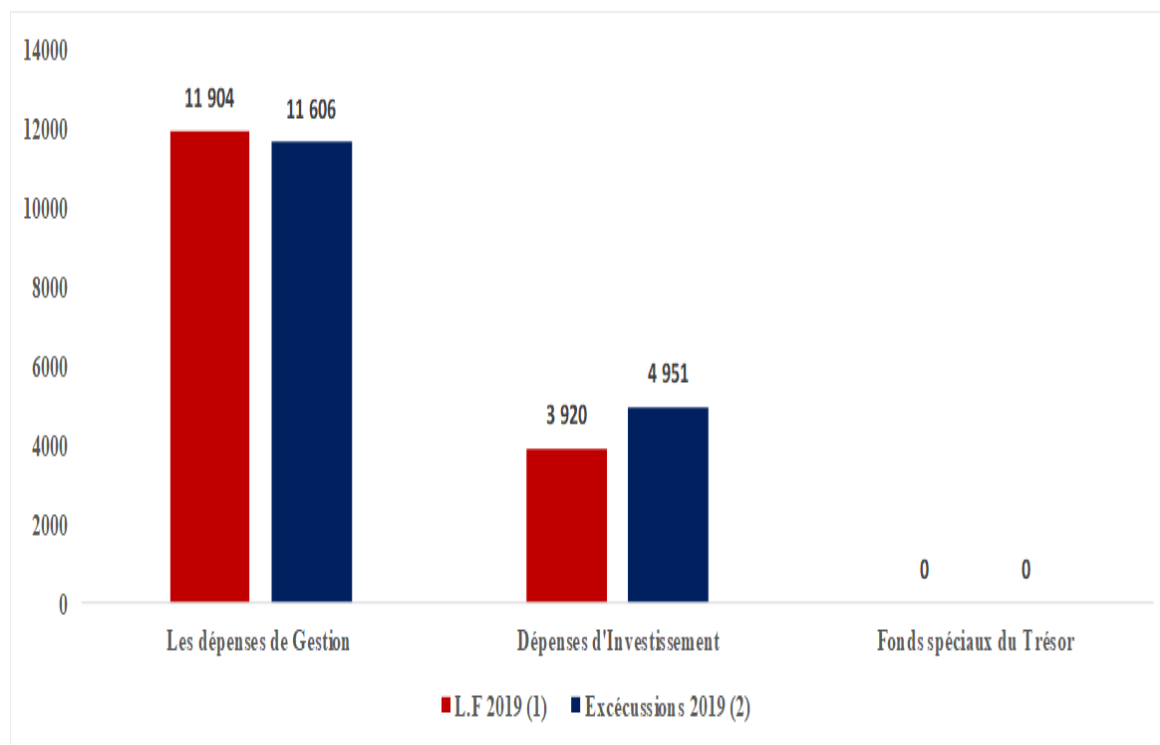
Interventions publiques	0	0	0	0	0,0%
Dépenses d'Investissement	3 920	3 920	4 951	-18	126,3%
Investissements Directs	3 920	3 920	4 951	-18	126,3%
Sur le Budget de l'Etat	3 920	3 920	4 951	-18	126,3%
Sur les ressources des crédits extérieurs affectés	0	0	0	0	0%
Financements Publics	0	0	0	0	0%
Sur le Budget de l'Etat	0	0	0	0	0%
Sur les ressources des crédits extérieurs affectés	0	0	0	0	0%
Fonds spéciaux du Trésor	0	0	0	0	0%
Total Mission Equipement *	15 824	15 824	16 557	843	104,6%

* Sans la prise en compte des ressources propres des établissements sous-tutelle

Le budget 2019 alloué au programme promotion et développement du secteur de la construction s'élève à 15824 milliers de dinars, enregistrant une augmentation de 9% par rapport au budget 2018. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des charges salariales. Les dépenses de gestion représentent environ 72% des crédits alloués au programme, tandis que les crédits de développement ne représentent que 28%.

Le graphique ci-après montre la répartition des crédits (paiement) selon la nature de la dépense :

Graphique 3
Comparaison entre les réalisations et les prévisions du Budget du Programme 4 pour
l'année 2019
Par nature des dépenses (crédits de paiement)



A corriger dans le graphique dépenses de développement au lieu de dépenses d'investissement

Tableau 4

Exécution du budget de l'année 2019 du programme 4 par rapport aux prévisions
Répartition par sous- programme (crédits de paiement)

Sous- Programmes	L.F 2019	L.F.C 2019 (1)	Exécutions 2019 (2)	Exécutions par rapport à L.F.C 2019	
				Montant (2-1)	Taux de réalisation (2/1)
Sous- Programme 1: Politique Nationale de la Construction	9 630	9 630	9 374	-646	97,3%
Sous- Programme 2: Exemplarité de la Construction Publique	6 194	6 194	7 183	-197	116,0%
Total Programme 4	15 824	15 824	16 557	-843	104,6%

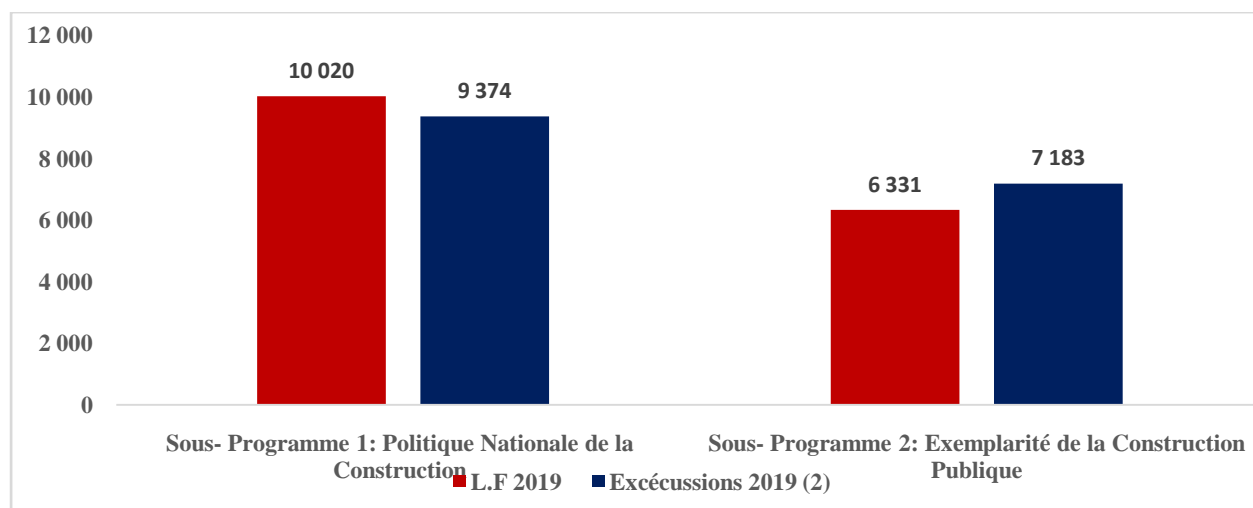
Le budget 2019 alloué au programme promotion et développement du secteur de la construction s'élève à 15824 milles dinars, les fonds étant répartis comme suit entre les sous-programmes :

- 57% Sous-programme 1 : "La politique nationale de la construction"
- 43% Sous-programme 2 : « L'exemplarité de la construction publique ».

Le taux de consommation a atteint 95%. Environ 94% du budget alloué au sous-programme « La politique nationale de la construction » pour l'année 2019, alors que le pourcentage de consommation ne représentait pas 97% du budget alloué au sous-programme « exemplarité de la construction publique » au titre de la même année, principalement en raison du décaissement des dépenses de gestion liées à l'achèvement des travaux liés à la préparation du sommet arabe 2019.

Le graphique suivant représente la répartition des crédits (paiements) entre les sous-programmes :

Graphique 4
Comparaison entre les réalisations et les prévisions du Budget du Programme 4 pour l'année 2019
Par sous- programme (crédits de paiement)



3.2 Présentation et analyse des résultats de performance

Objectif 4.1.1 : promouvoir la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics

Tableau 5

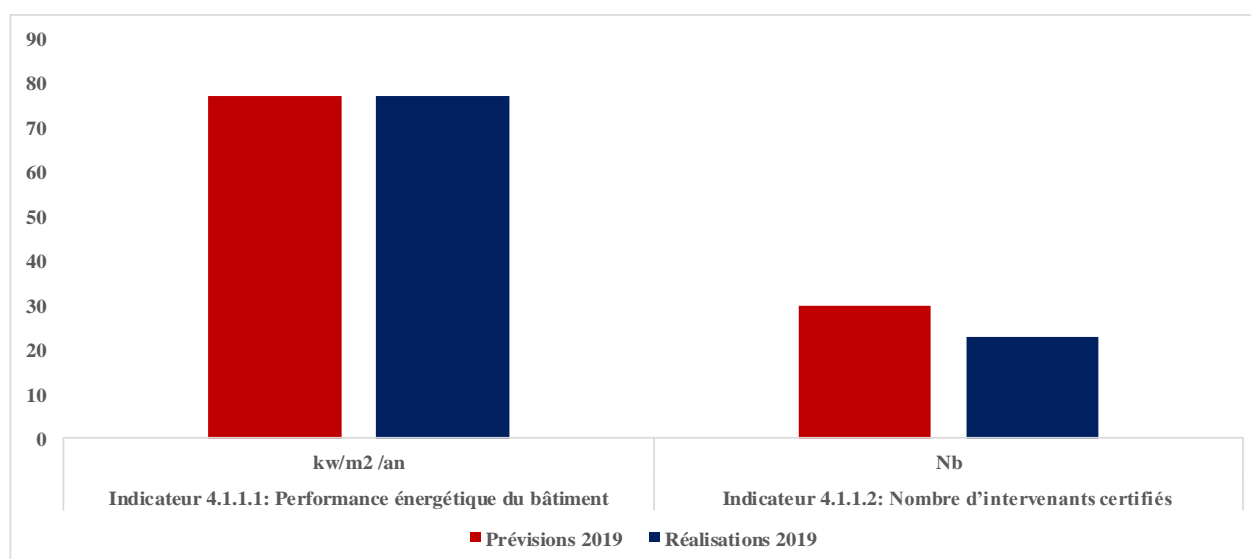
Objectif 4.1.1 : promouvoir la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics

Objectif	Indicateurs de Performance	Unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		comparaison entre Réalisations 2019 et Prévisions 2019	
			A	B	C	D = C - A	D/A %	M = C - B	M/B %
Objectif stratégique 4.1.1: promouvoir la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics	Indicateur 4.1.1.1: Performance énergétique du bâtiment	kw/m2/an	78	77	77	-1,0%	-1,3%	0	0,0
	Indicateur 4.1.1.2: Nombre d'intervenants certifiés	Nb	15	30	23	8	53,3%	-7	-23,33%

Graphique 5

Comparaison entre les réalisations et les prévisions et des indicateurs de l'Objectif 4.1.1 :

Promouvoir de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics



- Objectif 4.2.1 : Initier les bonnes pratiques dans la construction des bâtiments publics

Présentation de l'objectif : Cet objectif contribue au contrôle des dates des études et des projets de bâtiments civils.

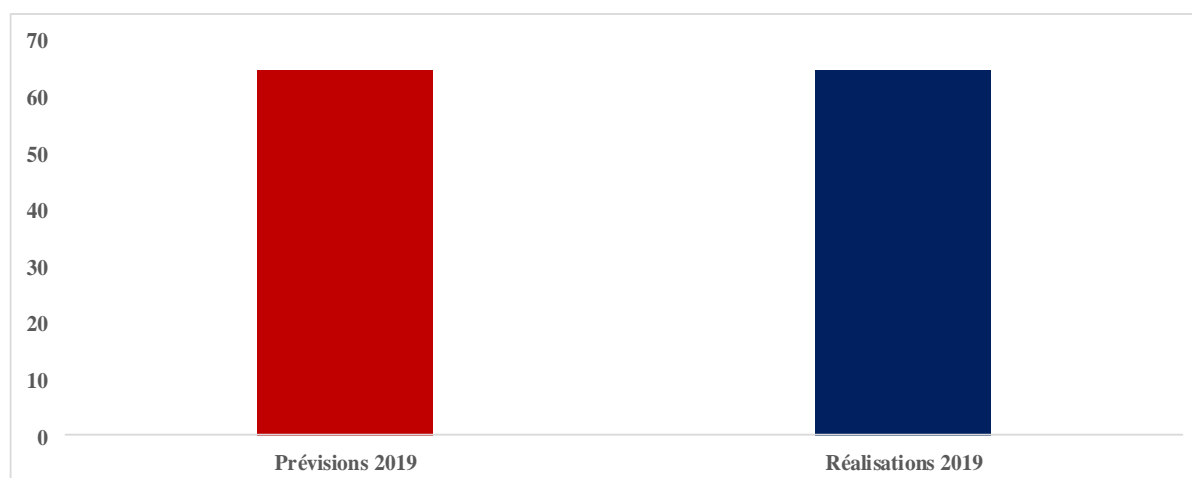
Tableau 6 :Indicateur de performance de l'Objectif 4.2.1 : Initier les bonnes pratiques dans la construction des bâtiments publics

Objectif	Indicateurs de Performance	Unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		comparaison entre Réalisations 2019 et Prévisions 2019	
			A	B	C	D = C-A	D/A %	M = C-B	MB %
Objectif stratégique 4.2.1:Initiation des bonnes pratiques dans la construction des bâtiments publics	Indicateur 4.2.1.1: Taux de satisfaction des établissements	%	60	65	65	5	8,33%	0	0,00%

Graphique 6

Comparaison entre les réalisations et les prévisions des indicateurs de l'Objectif 4.2.1 :

Initiation des bonnes pratiques dans la construction des bâtiments publics



Analyse et interprétation des résultats réalisés comparés aux prévisions pour l'année 2019

Objectif 4.1.1 : Promouvoir la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics

Présentation de l'objectif : Cet objectif contribue à l'amélioration de la qualité des services fournis aux intervenants, des concepteurs, des observateurs techniques et des entrepreneurs.

Indicateur 4.1.1.1 : Performance énergétique du bâtiment

Le secteur de la construction est classé troisième consommateur d'énergie en Tunisie. Afin de développer l'efficacité énergétique et de réduire sa consommation dans ce domaine, une stratégie a été adoptée pour soutenir la construction durable dans notre pays avec ses caractéristiques sociales et culturelles, ce qui nécessite de reconsidérer la méthodologie de conception des projets et d'adopter une approche avancée intégrant toutes les données environnementales du site et les exigences de qualité.

Dans ce contexte, un taux d'efficacité énergétique de 100 % a été enregistré en 2019, à raison de 77 kWh/m²/an contre la même valeur en 2018.

Indicateur 4.1.1.2 : Nombre d'intervenants certifiés

- Un taux de performance de 0,3 % a été enregistré pour l'année 2019 pour plusieurs raisons, dont les plus importantes :

- Non- obligation de certification pour les concepteurs et les entrepreneurs.
- non-adoption de la certification dans les clauses et les conditions générales des appels d'offres.

- Objectif 4.2.1 : Initier les bonnes pratiques dans la construction des bâtiments publics

Indicateur 4.2.1.1 : Taux de satisfaction des établissements

Conformément aux dispositions de l'article 3 du Décret gouvernemental n° 2017-967 du 31 juillet 2017, portant réglementation de la construction des bâtiments civils, le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire est considéré maître d'ouvrage délégué dans le domaine des bâtiments civils, pour les projets dont la réalisation lui est confiée conformément aux dispositions de l'article 6 du présent décret gouvernemental. En cette qualité, il est chargé notamment de l'étude et de l'exécution des projets de bâtiments civils. Il conclut, à ce titre, les contrats d'études, les marchés de travaux, les contrats et les marchés en rapport avec les projets conformément à la réglementation en vigueur. A cet effet, il prend toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer le suivi, le contrôle et la gestion de toutes les opérations y afférentes.

La valeur de cet indicateur se mesure par rapport à la satisfaction des délais de réalisation et à la maîtrise des coûts de construction. La valeur de cet indicateur était de 65% la non réalisation des projets dans les délais n'est pas due ma responsabilité du maitre d'ouvrage délégué (aux manques des moyens humains des entreprises, retard dans les paiements, ...) aussi pour l'augmentation des couts qui est due aux changements des programmes fonctionnels des projets et à la demande des maitres d'ouvrage.

4. Les orientations futures pour améliorer la performance

Étant donné que ce programme concerne la réalisation de projets délégués et que la valeur des investissements y étant insignifiante, et dans le cadre de l'examen de la déclinaison opérationnelle des programmes de la mission, il a été rattaché au programme 2 «Protection des zones urbaines et du littoral et maîtrise d'ouvrage» au sein du deuxième sous-programme «Protection du Littoral et maîtrise des ouvrages» qui entraînerait une modification du cadre

de performance de la mission pour qu'elle se compose de trois programmes opérationnels et d'un programme de pilotage et d'appui.

4.1. Principales problématiques et difficultés:

Sous-programme 4.1

- faiblesse du cadre législatif portant sur le domaine de l'efficacité énergétique des constructions,
- Le champ d'application limité du rationnement thermique
- Défaut de sensibilisation sur l'importance de l'utilisation des matériaux écologiques en matière d'économie d'énergie
- la non exploitation optimale des matériaux écologiques disponible sur le marché local.

Sous-programme 4.2

- Insuffisance des ressources matérielles et humaines de l'administration et de l'entrepreneur lors de la réalisation du projet, ce qui affectera négativement les délais et donc la satisfaction des propriétaires des installations.
- Défaut de vérification des études liées au projet, ce qui entraîne une augmentation des quantités et donc des coûts élevés.

4.2 Les Solutions et recommandations

Les mesures et activités à entreprendre pour remédier aux atteintes des indicateurs de programme :

Sous-programme 4.1 : la politique nationale de construction

✓ Intégrer les législations et lois relatives à la construction durable en proposant des textes juridiques qui développent et encouragent la construction durable en intégrant les aspects liés à la construction durable dans les législations et les lois, en tenant compte des acquis obtenus et des tendances mondiales.

✓ Développer la construction durable en favorisant le dialogue sur la construction durable et en sensibilisant les différents acteurs sur les fondements qui permettent le développement de la construction durable tout en étudiant la situation actuelle, les connaissances, les compétences et les réalisations existantes aux niveaux national et mondial. Et travailler à établir une stratégie de dialogue et de sensibilisation qui permette de faciliter l'implantation de bâtiments durables, ainsi que de proposer la mise en œuvre et l'activation de mesures telles que la mise en place du « Prix national de construction durable » et l'organisation des événements à destination de tous les acteurs du domaine de la conception et de la construction, ce qui permet la capitalisation et la valorisation des expériences.

✓ Renforcer les capacités d'intervention de la direction générale des bâtiments civils dans le domaine de la construction durable dans le but de développer les capacités techniques des acteurs impliqués dans la conception et la mise en œuvre de bâtiments durables dans la direction générale des bâtiments civils, en développant des compétences à travers des ateliers, des événements médiatiques et des cours de formation, ainsi que par une assistance technique pour préparer une conception durable pour un projet pilote.

Sous-programme 4.2 : l'exemplarité de la construction publique

✓ Prendre les mesures administratives nécessaires pour éviter les retards des délais de réalisation des projets,

- ✓ Plus de vérification des études liées au projet et définition précise du programme fonctionnel du projet de manière à éviter toute modification en cours de réalisation.

PROGRAMME -9-

« PILOTAGE & APPUI »

Responsable du programme : Hatem ICHAOUIA : Directeur Général des Services Communs

1. Présentation générale du programme

Le programme « Pilotage & appui » œuvre pour soutenir la rentabilité du secteur de l'équipement, aménagement du territoire et habitat en fournissant les moyens matériels et humains nécessaires et en les utilisant au service des acteurs du secteur afin d'atteindre les objectifs fixés et de garantir l'orientation vers une administration moderne utilisant les technologies et les moyens de communication modernes.

1.1. Présentation des sous-programmes :

Le programme 9 « Pilotage & Appui » se compose des 2 sous-programmes :

Sous-programme 9.1 : Pilotage

Sous-programme 9.2 : Appui

1.2 Présentation des objectifs du programme 9 :

La détermination des objectifs conformément aux axes stratégiques et aux priorités du programme est faite comme suit :

-Objectif 9-1-1 : Superviser les différents programmes et développer la relation de l'administration avec les utilisateurs.

- Objectif 9-2-1 : Rendre plus efficient la gestion administrative par le redéploiement optimal des compétences humaines et des moyens matériels et développer les procédures administratives.

2. Présentation générale des réalisations stratégiques du programme

2.1. Les réformes les plus importantes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme

Le rôle du programme Pilotage & Appui est de soutenir les efforts de la mission pour développer le secteur de l'infrastructure en optimisant les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre les projets et soutenir les ressources humaines par le recrutement, la promotion, la formation, le développement de l'utilisation des ressources matériels, l'amélioration des services administratifs, la maitrises des moyens à disposition, protéger les droits de l'administration et les utilisateurs des services par:

- Amélioration le taux d'encadrement du personnel, leur formation dans les différents domaines de compétences liés aux programmes de la mission afin d'accroître l'efficacité et la qualité du travail.
- Rationalisation la bonne exécution des dépenses dans les différentes sections des dépenses de gestion,
- Amélioration la gestion et de la maintenance des bâtiments et des équipements,
- Réalisation des orientations nationales en matière d'économie de l'énergie,
- Développement le système d'information dont son utilisation par les agents et le développement des services en ligne de la mission.
- Continuation de l'instauration du système de contrôle interne et de gestion de la qualité pour accroître l'efficience et l'efficacité de la gestion administrative et assurer la qualité des services fournis conformément aux normes internationales,

2.2. Les activités les plus importantes réalisées pour atteindre les objectifs du programme 9

Le programme 9 se décline en deux sous-programmes qui soutiennent les programmes

Opérationnels par un recrutement optimal des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre des projets programmés et à la réalisation des objectifs fixés.

Dans ce contexte, les structures administratives cherchent à établir une gestion moderne basée sur des technologies modernes d'équipements, de réseaux et de logiciels et de les mettre au service de divers intervenants.

Les priorités du programme 9 pour l'année 2019 a été de fournir les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne mise en œuvre des programmes par :

- Recrutement des agents,
- Renforcement de l'administration avec ses agents par rattachement ou transfert
- Poursuite des démarches pour la stratégie de réemploi des agents, considérant que le Ministère fait partie des ministères pilote dans ce domaine
- Développement de l'utilisation des technologies de l'information modernes par :
 - Acquisition des équipements pour les administrations centrales et régionales
 - Lancement d'une étude pour la réhabilitation de la salle de contrôle du réseau au siège du ministère « Data Center »,
 - Extension des comptes de messagerie internes Lotus.

- Initiation de déploiement du système de messagerie électronique interne et externe « Ellissa »
- Assurance de la mise à disposition de moyens matériels et logistiques pour tous les programmes opérationnels
- Conclusion d'un accord de réhabilitation et de maintenance du site Internet du Ministère,
- Coordination administrative entre les différentes structures du ministère, tant au niveau central que régional
- Lancement de la numérisation des fichiers administratifs
- Augmentation du taux d'encadrement en s'assurant que le programme des promotions dans les délais
- Augmentation du nombre des bénéficiaires des programmes de formation par :
 - Organisation des ateliers de formation au niveau régional et central, animés par les cadres du Ministère et cible principalement les nouvelles recrues de techniciens et d'ingénieurs,
 - Lancement et instauration du contrôle interne,
 - Lancement et instauration du Système de Qualité ;
 - Pilotage du dialogue de gestion dans le cadre de la préparation et de l'exécution du budget annuel du Ministère ;
 - Fourniture des informations statistiques pour l'ensemble des programmes ;
 - Élaboration des textes juridiques, législatifs et réglementaires relatifs au fonctionnement du Ministère.

3. Résultats de performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2019

3.1. Présentation de l'exécution du budget du programme 9

Tableau 3
Exécution du budget de l'année 2019 du programme 9 par rapport aux prévisions
Répartition selon la nature des dépenses (crédits paiement)

(Unité = 1000 dinars)

Nature des dépenses	L.F 2019	L.F.C 2019 (1)	Exécutions 2019 (2)	Exécutions par rapport à L.F.C 2019	
				Montant (2-1)	taux de réalisation (2/1)
Les dépenses de Gestion	35 371	40 825	32 685	-8 140	80,1%
Rémunérations Publiques	26 499	30 748	22 702	-8 046	73,8%
Moyens des services	6 401	5 979	5 932	-47	99,2%
Interventions publiques	2 471	4 098	4 051	-47	98,9%
Dépenses d'Investissement	3 790	3 790	3 492	-298	92,1%
Investissements Directs	3 790	3 790	3 492	-298	92,1%
Sur le Budget de l' Etat	3 790	3 790	3 492	-298	92,1%
Sur les ressources extérieures affectées	0	0	0	0	0,0%
Financements Publics	0	0	0	0	0,0%
Sur le Budget de l' Etat	0	0	0	0	0,0%
Sur les ressources extérieures affectées	0	0	0	0	0,0%
Fonds spéciaux du Trésor	0	0	0	0	0,0%
Total Mission Equipement *	39 161	44 615	36 177	-8 438	81,1%

* Sans la prise en compte des ressources propres des établissements sous-tutelle

Graphique 3
Comparaison entre les réalisations et les prévisions du Budget du Programme 9
Pour l'année 2019 Par nature des dépenses (crédits de paiement)

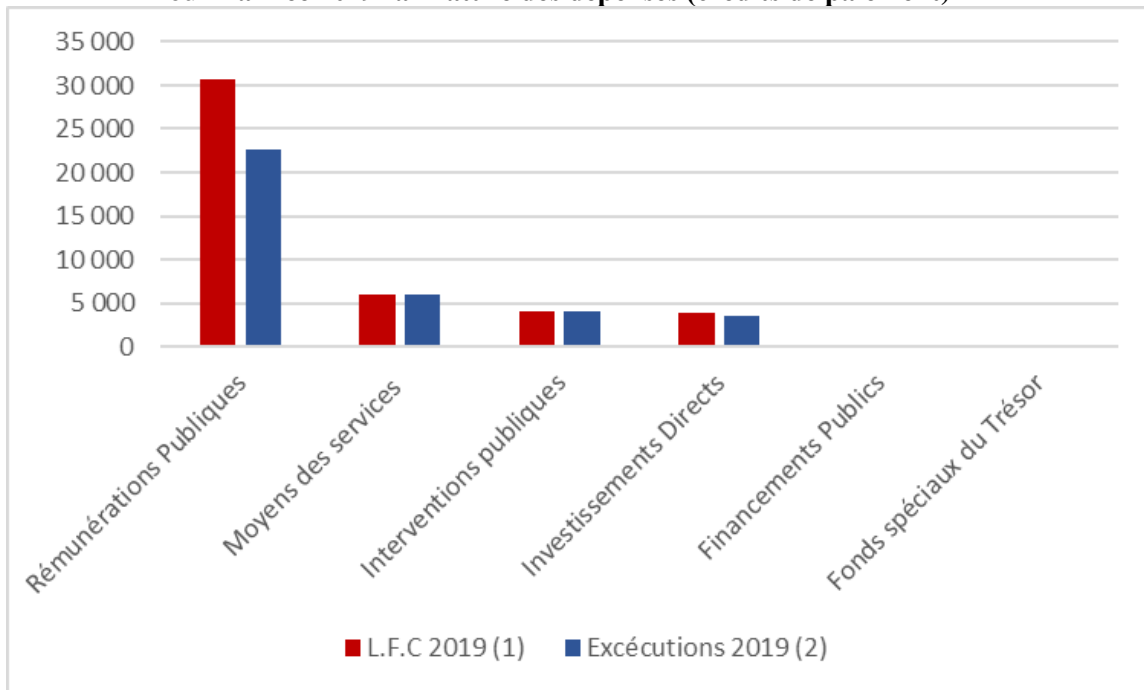
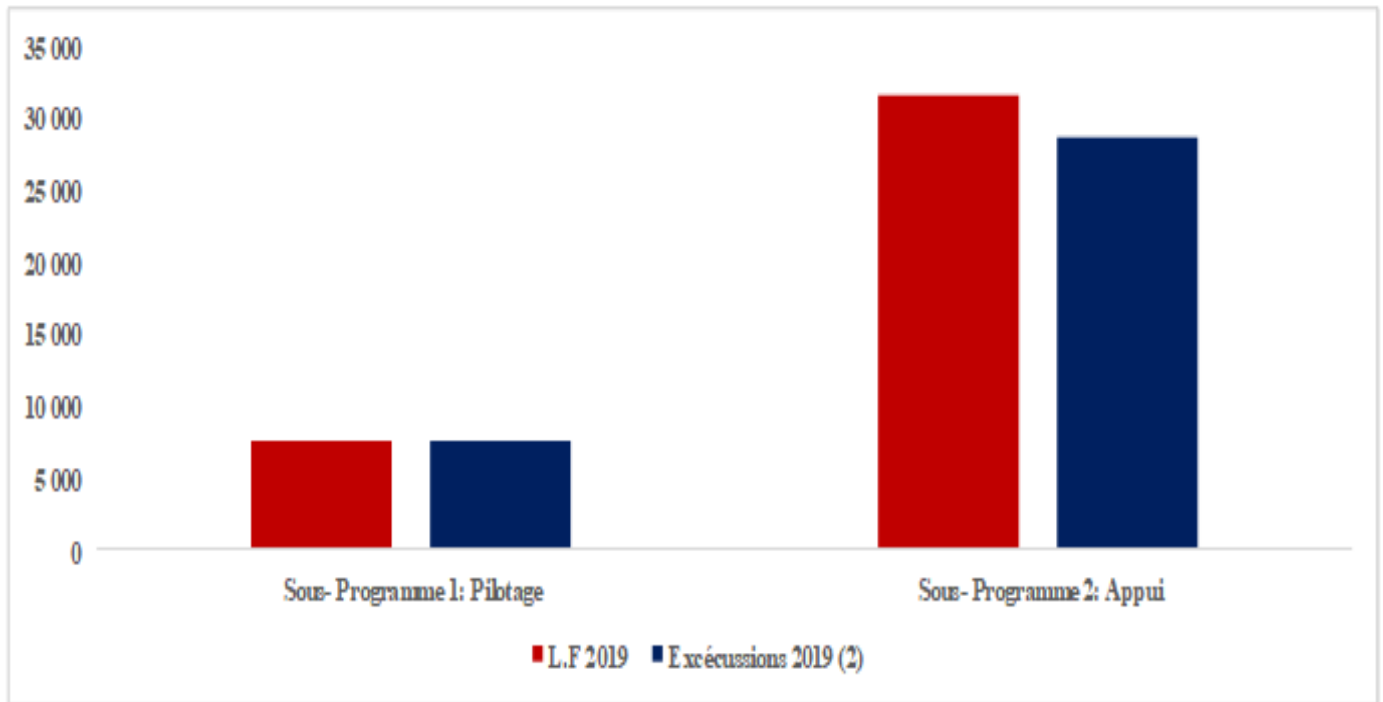


Tableau 4
Exécution du budget de l'année 2019 du programme 9 par rapport aux prévisions
Répartition par sous- programme (crédits de paiement)

Sous- Programmes	L.F 2019	L.F.C 2019 (1)	Excécutions 2019 (2)	Excécutions par rapport à L.F.C 2019	
				Montant (2-1)	Taux de réalisation (2/1)
Sous- Programme 1: Pilotage	7 589	7 845	7 464	-381	95.1%
Sous- Programme 2: Appui	31 572	36 770	28 731	-8 039	78.1%
Total Programme 9	39 161	44 615	36 177	-8 438	81.1%

Graphique 4
Comparaison entre les réalisations et les prévisions du Budget du Programme 9 pour l'année 2019
Par sous- programme (crédits de paiement)



3.3. Présentation et analyse des résultats de performance

Tableau 5
Objectif 9.1.1 : superviser des différents programmes et développer la relation de l'administration avec ses utilisateurs

Objectif	Indicateurs de Performance	Unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		comparaison entre Réalisations 2019 et Prévisions 2019	
			A	B	C	D = C - A	D/A %	M = C - B	M/B %
Objectif stratégique 9.1.1:									

superviser des différents programmes et développer la relation de l'administration avec ses utilisateurs	Indicateur 9.1.1.1: Taux de satisfaction de services rendus par l'administration	%	51	53	45	-6,0%	-12,5%	-8	-0,2
	Indicateur 9.1.1.2: Taux de réalisation des objectifs des différents programmes	%	96	97	84	-12	-12,5%	-13	-13,40%
	Indicateur 9.1.1.3: Taux de consommation des crédits d'investissement à la fin du mois de septembre	%	70	73	87	17	24,29%	14	19,18%

Graphique 5

Comparaison entre les réalisations et les prévisions des indicateurs

De l'Objectif 9.1.1 : Superviser les différents programmes et développer la relation de l'administration avec les utilisateurs

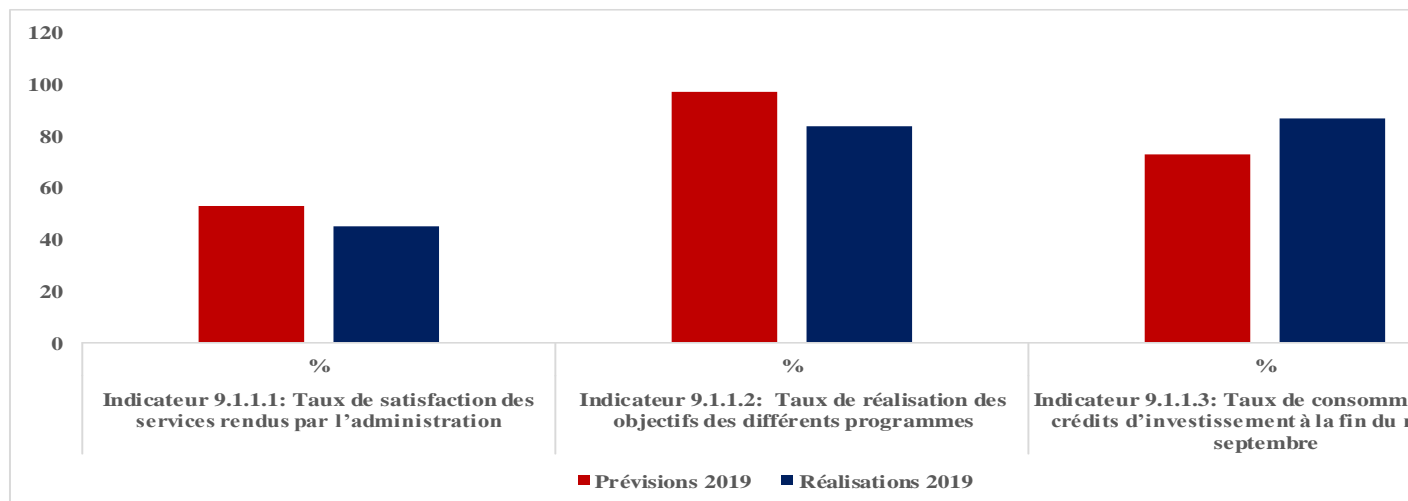


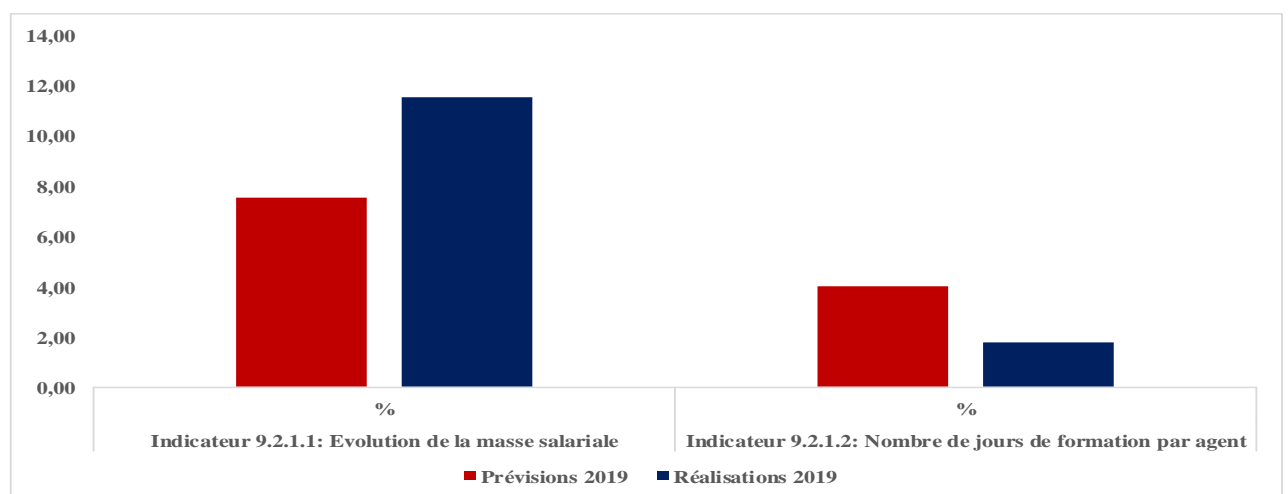
Tableau n° 6

Objectif 9.2.1 Rendre plus efficient a gestion administrative par le redéploiement optimal des compétences humaines et des moyens matériels et développer les procédures administratives

Objectif	Indicateurs de Performance	Unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		comparaison entre Réalisations 2019 et Prévisions 2019	
			A	B	C	D = C - A	D/A %	M = C - B	M/B %
Objectif stratégique 9.2.1: Rendre plus efficient la gestion administrative par le redéploiement optimal des compétences humaines et des moyens matériels et développer les procédures administratives	Indicateur 9.2.1.1: Evolution de la masse salariale	%	-0,3	7,54	11,56	11,9%	-2,6%	4	53,32%
	Indicateur 9.2.1.2: Nombre de jours de formation par agent	%	3	4	1,8	-1,2	-40,0%	-2	-55,00%

Graphique 6

Comparaison entre les réalisations et les prévisions des indicateurs d'Objectif 9.2.1 : Rendre plus efficient la gestion administrative par le redéploiement optimal des compétences humaines et des moyens matériels et développer les procédures administratives



Objectif 9.1.1 : superviser les différents programmes et développer la relation de l'administration avec ses utilisateurs

- **Présentation de l'objectif** : L'objectif est de développer les systèmes d'information et de communication entre le ministère et les intervenants d'une part et entre le ministère et le citoyen d'autre part, en veillant à mettre en place un système qualité dans toutes les structures du ministère, en développant l'aspect de prospective, de coordination et de suivi des projets, et en assurant la présentation des programmes de mission et de leurs réalisations.

-Objectif 9-2-1 : Rendre plus efficient la gestion administrative par le redéploiement optimal des compétences humaines et des moyens matériels et développer les procédures administratives.

Présentation de l'objectif : l'objectif est d'assurer le développement des compétences des ressources humaines à travers l'augmentation du nombre de jours de formation et de garder stable le taux de croissance de la masse salariale afin de fournir les ressources humaines nécessaires pour les différents programmes.

Analyse et interprétation des résultats de performance par rapport aux prévisions année 2019

-Objectif 9.1.1 : superviser les différents programmes et développer la relation de l'administration avec ses utilisateurs

Indicateur 9.1.1.1 : Taux de satisfaction des services rendus par l'administration

L'indicateur vise à mesurer le degré de satisfaction de ceux qui traitent avec l'administration à l'égard des services administratifs fournis et comprend des questions sur les données générales et des questions sur les services fournis par le ministère, à savoir les services d'accueil, les programmes d'entretien routier, l'assurance de la sécurité routière, les projets de bâtiment civil, des exemples de développement urbain, la protection des villes contre les

inondations, les programmes de logement social et les services d'Agrément pour les promoteurs immobiliers, des services administratifs et financiers, et procédures d'expropriations dans l'intérêt public.

Le taux de satisfaction pour les services fournis par l'Administration était de 44,7% en 2019.

Indicateur 9.1.1.2 : Taux de réalisation des objectifs des différents programmes

Cet indicateur a enregistré un taux de réussite de 87% (la méthode de calcul de cet indicateur reste approximative puisqu'on n'a pas adopté les mêmes coefficients pour les différents indicateurs du reste des programmes lors du calcul du taux).

Ce pourcentage s'explique par la baisse des taux de réalisation d'un ensemble d'indicateurs mesurant la performance du programme 3 «Aménagement du territoire, urbanisation et habitat » similaire à :

*l'indicateur 3.1.1.1 : le nombre des études des plans d'orientation de l'aménagement des groupes urbains qui ont été réalisés avant 2010 et dont le taux d'achèvement a atteint 56%,

*l'indicateur 3.1.1.2 : avec un taux de réalisation estimé à environ 33% par rapport aux estimations de l'année 2019,

*l'indicateur 3.3.1 «Le nombre de logements sociaux et accessibles réalisés» avec un taux de réalisation d'environ 64%

* l'indicateur 4.1.1.2 : le nombre d'intervenants ayant obtenu un certificat de conformité lié au programme 4 "Développement du secteur de la construction", qui a enregistré un taux de réalisation d'environ 77% par rapport aux estimations de 2019

En plus des indicateurs mesurant la performance :

* 9.2.1.1 "Nombre de jours de formation pour chaque agent"

* 9.2.2.2 L'évolution de la masse salariale du programme 9 "Pilotage et appui" avec deux taux de réalisation De 45% et 75%, respectivement.

En outre, certains indicateurs ont connu des taux de réalisation importants pour les objectifs des programmes, comme l'indicateur 1.2.1.1 : « Indicateur de la qualité du réseau routier classés », l'indicateur 1.1.2.1 : «Taux cumulé d'aménagement des pistes rurales » ...

Indicateur 9.1.1.3 : Taux de consommation des crédits d'investissement à la fin de mois de septembre

Le taux de consommation des crédits était de 87% en septembre 2019, ce qui dépasse les estimations programmées prévues à un taux de 83%. Cela s'explique principalement par la relance de nombreux projets bloqués en raison des efforts déployés par les fonctionnaires pour résoudre les problèmes en suspens, en particulier ceux liés à la situation foncière

En revanche, il y a une diminution des crédits de paiement, qui ne couvraient pas aux besoins du ministère par rapport à la taille des projets, car l'année 2019 a vu un rythme rapide de décaissement des crédits d'investissements pour payer les entreprises et les fournisseurs, et des crédits estimés à 360 millions de dinars ont été enregistrées qui seront réglées sur le budget 2020

Il est prévu une baisse de la valeur de cet indicateur par rapport à 2019 à 70% à cause de la suspension des travaux sur les chantiers durant le confinement suite à la pandémie COVID-19, la 1^{ère} période consiste à payer les dettes dues aux titulaires des marchés , convenu que la reprise des travaux aura lieu vers la fin du 2^{ème} trimestre et le reste de l'année avec la conservation de la même problématique du fait que le montant des crédits de paiement inscrits ne couvrent pas les besoins du ministère par rapport au volume des projets , vu que les crédits disponibles seront consommés pour payer les projets en cours ce qui va engendrer un retard dans le lancement de nouveaux projets en 2020.

-le Ministère collabore avec le Ministère des Finances pour inscrire des crédits suffisants pour les années à venir et le retour au rythme habituel des dépenses et l'atteinte du taux de 75% en 2023.

-Objectif 9.2.1 : Rendre plus efficient la gestion administrative par le redéploiement optimal des compétences humaines et des moyens matériels et développer les procédures administratives

Indicateur 9.2.1.1 : évolution de la masse salariale

Le taux de croissance de la masse salariale était de 11,56 % en 2019 soit une réalisation de 100%, cette valeur est jugée positive puisqu'elle répond à l'objectif qui est de maintenir la masse salariale car il était prévu de dépenser 94MD alors qu'il n'a été dépensé que 91MD.

Indicateur 9.2.1.2 : Nombre de Jours de Formation par Agent

En 2019, le nombre de bénéficiaire des formations était de 3584 agents répartis principalement sur les catégories A1,A2,A3 soit 1,8 jour de formation par agent contre des prévisions de 3,5. Il convient également de noter que, malgré les efforts déployés pour atteindre les objectifs souhaités, les services de formation n'ont pas répondu aux attentes de l'indicateur de performance, au titre de l'année 2019, il a enregistré une baisse qui revient à la complexité des procédures de passation des marchés et le non achèvement du programme annuel de formation

Il est à noter que parmi les bénéficiaires de la formation, il y a 2028 agents répartis entre les directions régionales, soit 56%. En outre, 1 430 femmes bénéficiaires ont été enregistrées, soit 40% du nombre total de bénéficiaires.

3. Les orientations futures pour améliorer la performance

4.1 Problématiques et difficultés

- Absence de loi-cadre,

- Déséquilibre entre les catégories impliquées dans toutes les étapes de formation,
- Un agent peut participer à une formation qui dure plusieurs mois (stages de formation continue) ou plusieurs formations de courte durée, et ainsi cette période est retirée au reste des agents lors du calcul de l'indicateur
- Le même agent peut participer à plus d'une formation.
- L'absence d'une base de données complète et précise,
- Les données incluses dans le système INSAF ne sont parfois pas claires.
- absence de précision nécessaire pour les besoins de formation.
- taux de réalisation faible des sessions de formations programmées par rapport au programme annuel de formation.
- Pas d'évaluation de la formation.
- inadéquation entre les tâches assignées aux bénéficiaires de la formation avec les axes des formations
- absence de réunions périodiques des chefs de programmes, de sous-programmes et des directeurs régionaux pour suivre l'exécution du budget de d'investissement.
- absence de visites de terrain pour surmonter les différentes difficultés qui peuvent freiner le rythme de mise en œuvre du projet.
- les fonds nécessaires ne sont pas toujours fournis pour l'ensemble des projets programmés
- la non Organisation de réunions avec les services du ministère des Finances pour présenter les préoccupations du secteur face à la pénurie de crédits de paiement
- la non révision du système et du mécanisme de transfert des crédits aux régions et de leur disposition afin de réduire les délais et d'établir une flexibilité dans la gestion

- la non Activation le système national de suivi des projets publics
- Mise en œuvre les dispositions de la nouvelle loi organique de finances et le système de gestion du budget par objectifs.
- Fourniture de toutes les données statistiques pour les indicateurs du reste des programmes.

4.2.les solutions et recommandations

- Sensibilisation davantage des responsables des programmes, sous-programmes et cellules des administrations régionales sur la GBO à travers des formations dans ce domaine,
- Adoption un système d'information pour collecter et analyser les données sur les indicateurs de performance pour enregistrer le processus d'analyse des résultats,
- Mise en place d'une base de données spéciale pour suivre la gestion des employés, les affectations, les promotions et les formations afin de sécuriser l'évolution du taux d'encadrement et la préparation du programme de recrutement avec le nombre nécessaire et le remplacement des retraités,
- recherche des solutions radicales et pratiques aux problèmes immobiliers et ainsi accélérer le rythme de réalisation des projets.
- Activation du dialogue de gestion,
- Mise en place d'un système de contrôle interne
- Création d'un système d'information capable de fournir des informations et des statistiques précises sur le parcours de formation de chaque agent et des acteurs impliqués dans le processus de formation.
- Application des méthodes scientifiques et précises pour déterminer les besoins en formation.

- Demande instamment d'une enquête plus approfondie sur la désignation des bénéficiaires de la formation et lier la question de la formation aux tâches réelles de l'agent.
- Instauration de la formation à distance.
- Application des méthodes scientifiques et précises pour évaluer le processus formatif
- Achèvement d'une façon retardée les travaux en raison de circonstances externes.
- Interruption de projet en raison de problèmes fonciers ou des entrepreneurs.
- L'évolution de la procédure de décaissement du budget d'investissement est due aux structures en charge de la mise en œuvre des projets
- La taille des crédits alloués a un effet direct sur l'indicateur, soit en augmentation, soit en diminution
- Instauration du système de suivi des projets publics.